

ABUS SEXUEL :
LE RAPPORT CAPITAL
Le rapport BAUSERMAN
analysé et commenté
dans la France de l'an 2000

Philippe ESTERIE
(avec la collaboration d'Hélène AMBOUREUX)

Lausanne, décembre 1999

I. PRÉSENTATION.

Les travaux du Dr BAUSERMANN et de son équipe ont porté sur **l'évaluation des effets de l'abus sexuel sur enfants (A.S.E.)**.

Les résultats ont été publiés dans la revue de l'A.P.A.¹ et repris dans divers articles de publications spécialisées. Ils ont aussi été présentés lors de conférences, comme celle de Rotterdam dont nous donnons ici une traduction française.

Ces recherches ont été effectuées aux États-Unis, un pays où, en principe, la Constitution assure aux citoyens une liberté d'expression très étendue.

Là-bas, sur des problèmes de société majeurs, des positions totalement antagonistes s'affrontent librement : au sujet de l'avortement, les *pro-life* (anti) et les *abortionists* (pour) exposent leurs arguments. Ce sont deux conceptions opposées de la vie qui se combattent sur le terrain de la bio-éthique. A propos de l'évolution de la vie et de la différenciation des espèces, DARWIN n'exerce pas de monopole absolu. Sa théorie est rejetée par les Créationnistes. Ceux-ci ne s'intéressent pas au chaînon manquant ou aux zones lacunaires de la théorie darwinienne : ils la rejettent en bloc. Fidèles à la lettre des écritures, ils croient et enseignent dans leurs manuels, que Dieu a bien créé l'Univers et tout le vivant d'un seul coup. Ils exposent librement leurs théories qui sont reprises par la presse de vulgarisation.

Le sujet de l'abus sexuel, aux États-Unis comme en France, relève d'un traitement particulier. Qu'on le considère comme un problème de société ou comme un sujet médico-scientifique ne change rien. Il ne donne lieu à **aucune controverse**. Il est toujours traité de la même façon : quelques chiffres

¹Association Américaine de Psychiatrie [corr. Psychologie *ptr.*].

invérifiables, des exemples médusants, des images pénibles viennent bander le ressort émotionnel : on communique dans la rage et dans le dégoût. On emploie partout le terme de *pédophilie* sans qu'on sache bien quels actes ou quelles personnes il implique. Certains activistes parlent même « d'ambiance pédophile » en l'absence de tout acte, ce qui ne contribue pas à une vision claire du phénomène.

En France, une expression dissidente sur le sujet pourrait valoir à son auteur une condamnation pour *incitation à la pédophilie*,² et ce d'autant plus facilement que la notion n'a pas été définie. Bien sûr, on sait que le mot *pédophile* a pris une connotation horrible, en particulier depuis qu'on l'a accolé, des mois durant, au patronyme du psychopathe Dutroux.

Cela dit, a-t-on vraiment démontré l'effet systématiquement négatif des actes regroupés sous l'étiquette *abus sexuel*?³

L'enjeu est de taille. Depuis quelques années, devant les Tribunaux Correctionnels et les Cours d'Assises, on assiste à un afflux considérable d'affaires *d'agressions sexuelles et de viols sur mineurs*. Il n'est pas rare qu'elles représentent plus de la moitié des crimes jugés lors des sessions d'Assises. Cette explosion de procès ne serait pas due à une augmentation des abus eux-mêmes, mais à un déluge de signalements sous l'effet des campagnes médiatiques. Il faut noter que l'allongement du délai de prescription, étendu à 10 ans après la majorité de la « victime », permet de faire ressortir des affaires fort anciennes, le plus souvent à l'occasion d'un conflit familial ou d'un divorce. Nombre d'accusés se voient condamnés à des peines de 15 à 20 ans de réclusion, même en l'absence de toute coercition.

De fait, le viol n'est pas seulement un acte de violence sexuelle exercé contre la volonté de la victime. Il se définit le plus souvent comme un simple **acte technique**, une pénétration, quelle qu'en soit la nature, même exercée sur la personne de « l'agresseur » ! L'absence de consentement est induite par l'âge de l'enfant ou même de l'adolescent. On constate que les peines sont sensiblement équivalentes à celles infligées pour des crimes de sang.

Comme l'admettait avec satisfaction la présidente d'*Enfance et Partage*⁴ en 1992, des accusés primaires qui auraient, il y a peu, écopé d'une peine avec sursis, se voient aujourd'hui condamnés à 18 ans fermes !

On peut naturellement supposer qu'une pareille sévérité s'appuie sur des

²Par le biais, pour l'instant, de l'art.227-24 du Code Pénal concernant les « messages à caractère pornographique susceptibles d'être perçus par des mineurs. » En mars 99 un dessinateur a été condamné à 4 mois avec sursis et 5 ans de mise à l'épreuve pour avoir présenté au Salon d'Angoulême en 1998 une bande dessinée intitulée *Les sexplosives aventures de Bébert 13 ans*. Il faut noter que cet album était en vente libre et exposé au festival depuis 1990. Aucun des auteurs de BDs hétéros « hard » présents sur le salon n'a été inquiété.

On sait, par ailleurs, que les lobbies de l'abus sexuel réclament une loi spécifique réprimant l'incitation à la *pédophilie* sur le modèle des lois anti-racistes. Si l'autocensure fonctionne parfaitement dans les grands médias, il s'agit cette fois de verrouiller Internet où des opinions dissidentes peuvent encore s'exprimer.

³Sauf indication contraire, nous emploierons le mot *abus* dans le sens de *rapport sexuel trans-générationnel illégal*.

⁴Première association française d'importance à s'être consacrée de façon quasi-exclusive à la lutte contre l'ASE.

certitudes bien établies ; mais sur quelles recherches scientifiques sérieuses se base ce changement de cap ? **Comment a-t-on démontré les conséquences de l'abus sexuel et l'étendue de ses effets ?** Il faut que tout ceci soit ir-réfutable. Des conséquences pathogènes graves (les peines le sont) ont dû être clairement identifiées. Un retournement scientifique sans précédent a dû avoir lieu. Les innombrables publications sur le sujet en attestent-elles ?

Souvenons-nous... Dans les années 60, les psychiatres en vue considéraient que la pédérastie était la perversion la plus proche de la normalité hétérosexuelle, l'homosexualité constituant en revanche une réelle anomalie !

Citons le Dr HESNARD⁵ qui, à la suite du grand sexologue américain Ellis, affirme :

Nous pensons que l'attraction sexuelle non seulement envers les tous jeunes gens, c'est à dire pour des sujets n'ayant pas dépassé la puberté, mais même envers des jeunes garçons (considérée comme normale dans certains pays) est plus près de la normale que l'attraction envers, non seulement les hommes adultes, mais les hommes après la puberté.

On connaît les théories de KINSEY, dont le Rapport a eu un effet considérable sur la libération des mœurs dans les années 70 : il considérait les perversions sexuelles comme des phénomènes purement culturels !

Quel nom pourrait-on mettre sur la théorie révolutionnaire qui a fait passer la sexualité transgénérationnelle de discrètement tolérable à totalement inadmissible (quel que soit le prix à payer pour son éradication) ? Comment en est-on venu à enclencher un phénomène d'épuration sociale à la mesure des moyens médiatiques et policiers dont nous disposons ?

Il apparaît qu'**aucune découverte majeure sur les conséquences avérées de la sexualité mineurs/adultes** n'explique que l'on soit passé d'une répression modulée à une quasi condamnation à mort par voie carcérale. Ni l'abondance des publications sur le sujet (qui se répliquent l'une l'autre), ni l'omniprésence et l'installation à demeure du sujet dans les médias, ne tiennent lieu de théorie explicative démontrant avec toute la rigueur scientifique requise les dangers de l'abus.

Nous étudierons plus loin le vocabulaire et la phraséologie constitutifs du discours sur l'abus. Notons déjà que le terme *child abuse* désignait au départ, prioritairement, les abus physiques et que l'on a glissé peu à peu vers la notion dominante d'abus sexuel.

Les travaux de BAUSERMANN montrent clairement que rien ne semble autoriser l'extension de la notion originelle d'abus, qui impliquait toujours une idée de contrainte et/ou l'existence d'un carcan incestueux. En fait, **on a décalqué la pression morale souvent présente en cas d'inceste sur les autres formes de sexe transgénérationnel.**

Pour en revenir à DARWIN que nous avons sollicité au début de notre présentation, force est de constater qu'une majorité de nos concitoyens est

⁵La Sexologie, Payot 1959 (p 381). Ouvrage de référence ayant connu de multiples rééditions.

convaincue d'avoir pour ancêtre une algue bleue. Et pourtant, la Justice ne condamne pas ceux qui croient et proclament que Dieu nous a sortis d'un grand chapeau au milieu des dromadaires et des libellules !

L'approche du Dr BAUSERMANN est radicalement différente de celle de la plupart de ses collègues, auteurs d'ouvrages ou d'opuscules sur le sujet. Il ne procède pas par pétition de principe mais tire ses conclusions de l'examen de données statistiques. Pour évaluer les conséquences de l'abus, il s'intéressera à des études questionnant le sujet devenu adulte sur deux points essentiels :

- la **réaction immédiate** qu'il se souvient avoir eue et/ou l'**impression rétrospective** qu'il en a gardé.
- l'**influence** qu'à son avis cette expérience a pu avoir **sur sa vie sexuelle en particulier et sur sa vie en général**.

Après avoir recueilli la vision du sujet sur sa propre expérience, il s'intéressera à la **mesure objective de son équilibre général** (comparé à celui de sujets n'ayant aucun antécédent d'abus). Nous diviserons notre commentaire en trois parties principales :

- Nous rappellerons tout d'abord les points essentiels du rapport BAUSERMANN, et expliquerons ce qui en fait, à notre avis, un rapport capital.
- Nous nous intéresserons ensuite à ceux que nous appellerons « les sectateurs de l'abus ». Il s'agit de tous ceux pour qui un intérêt professionnel ou personnel prime la vérité. Nous verrons pourquoi ceux-ci affichent à peu près tous les mêmes certitudes, que nous opposerons aux conclusions différentes tirées par BAUSERMANN. Nous verrons pourquoi les lobbies de l'abus ne rencontrent aucune résistance.
- Nous ferons un parallèle entre le discours actuel sur l'abus et le discours du XIXème siècle sur la masturbation, sujet développé par Michel FOUCAULT dans ses cours au Collège de France.
- Avant de conclure, nous tenterons de dégager des raisons plus profondes, susceptibles d'expliquer l'ampleur du phénomène « d'abusification » que nous connaissons.

II. LE RAPPORT.

BAUSERMANN présente un rapport sur les effets de ce qu'il est convenu d'appeler, depuis quelques années, *l'abus sexuel sur enfant*.

Il insiste sur la nécessité de travailler, lorsque cela est possible, sur des cas représentatifs de la population dans son ensemble plutôt que sur des échantillons cliniques comprenant uniquement des patients en traitement. Comme le soulignait déjà KINSEY :⁶

Les théories courantes sur les perversions sexuelles sont trop souvent fondées sur l'expérience des gens du monde qui se font soigner dans les cliniques.

⁶*Le normal et l'anormal dans le comportement sexuel*, p 330, Alfred KINSEY, Ed. Marabout 1964.

Un malade en thérapie pourra avoir vécu une expérience d'ASE sans que celle-ci explique nécessairement les troubles ressentis. La médiatisation à outrance de l'ASE et la multiplicité des symptômes qui lui sont associés (presque tous, nous le verrons) peuvent inciter un malade à attribuer à l'ASE les troubles qu'il ressent. Le phénomène est connu : on ouvre un livre de médecine et on se croit malade ! Tel malaise anodin n'est-il pas le signe avant-coureur de cette maladie que justement nous craignons ?

Quant aux échantillons judiciaires (qu'il utilise aussi), ils ne sont pas représentatifs non plus de l'ensemble des situations d'ASE.

Soit l'enfant est véritablement victime d'un individu violent ou d'un manipulateur dont les assiduités lui pèsent : il s'agit bien alors d'une grave agression ou d'une atteinte sexuelle, certainement préjudiciable.

Soit (c'est la grande majorité des cas) l'adulte est dénoncé par un voisin, un travailleur social, une mère jalouse, une épouse en procédure, etc. Le rôle des policiers et des experts est bien souvent de faire comprendre et admettre à l'enfant qu'il est « victime » d'un « agresseur ». L'approche peut-être tentante pour un mineur qui, à ce stade, en veut souvent à l'adulte non de l'avoir abusé, mais de l'avoir mis en situation de voir sa vie privée sondée par la police,⁷ exposée à ses parents et parfois même publiée dans le journal. Le rôle de « victime » est quand même plus facile à endosser que celui de « petit pédé ». L'ado aura bien du mal à ne pas saisir la perche que lui tendent ceux qui souhaitent orienter l'enquête dans un sens prédéterminé : la toute innocence bafouée par le mal absolu.⁸ Dans les affaires d'abus satanique aux États-Unis,⁹ on voit bien comment les experts ont réussi, non sans mal, à dicter aux mouflets ce qu'ils voulaient entendre. Dans son livre,¹⁰ le Dr LOPEZ nous dit : « le psychiatre doit aider l'enfant à mettre des mots sur ce qu'il a ressenti ». Aux E.U., le Dr ALVIN déclare que lorsqu'un enfant nie avoir été violenté, c'est « alors la défense suprême contre un traumatisme dont l'intégration s'avère impossible ». Ce genre de théorie infondée nous mène tout droit à deux aberrations :

- le spécialiste, mu par un énorme « désir d'abus », manipule l'enfant et l'incite à parler d'actes imaginaires ;
- ou alors il reformule le discours de la victime consentante. Il ne peut s'agir, pour lui, que d'un consentement non éclairé. Celui-ci équivaut à un refus, ce qui, « logiquement », implique qu'il y a eu viol !

Tester la validité de cette théorie est un enjeu de taille dans le système judiciaire français actuel. Le nouveau Code Pénal semblait pourtant bien intentionné. Il s'agissait de **garantir la liberté sexuelle tout en protégeant les plus faibles des violences sexuelles**. Le Code parle d'*atteinte sexuelle* (art. 227-25 à 29) — il peut s'agir d'une sodomie — pour un acte consenti avec un moins de 15 ans. La peine peut aller jusqu'à 2 ans de prison et 200 000 F d'amende. Mais si le mineur, pour se dédouaner et sous la pression de ses

⁷Et son intimité explorée à l'anuscopie, même contre son gré : un viol médical.

⁸Sauf, curieusement, lorsque le coupable adulte est une femme (cf. *infra*).

⁹Cf. rapport BAUSERMANN p. 25 et suivantes.

¹⁰*Le Viol*, Ed. Que sais-je ?, 1993

questionneurs, déclare qu'il n'en avait pas vraiment envie¹¹ et que c'était surtout pour faire plaisir à l'adulte, on a alors affaire à un viol et c'est une peine de 20 ans qui est encourue. En fait, quelles que soient les déclarations du mineur, les atteintes sexuelles sont généralement requalifiées en viols ou en agressions sexuelles, **en toute illégalité** puisque le Code stipule que la « surprise »¹² ne peut venir de l'âge du mineur.

Nous reviendrons constamment sur **les graves conséquences judiciaires** des théories ambiantes sur l'abus sexuel.

On conviendra donc avec BAUSERMANN de la nécessité d'examiner l'ASE et ses effets, en les extrayant de la gangue parasite constituée par le déclenchement de l'action judiciaire.

Les échantillons pertinents sont appelés *échantillons de probabilité nationaux*. Ils sont constitués par des ensembles de sujets ayant vécu pendant leur enfance ou leur adolescence une relation sexuelle avec quelqu'un de nettement plus âgé qu'eux sans que les autorités soient alertées. Il est fort possible, quand on y pense, que les échantillons non teintés de judiciarité se fassent rares dans les années à venir ! Des campagnes incitent régulièrement nos concitoyens à signaler toute situation équivoque. On fait même obligation aux professionnels de rapporter aux autorités tout cas d'abus dont ils auraient connaissance.¹³ On peut aussi craindre que nombre de personnes concernées, alarmées par les médias et la vulgarisation, se croient désormais en sursis de maux à venir provoqués par leur expérience d'ASE. . .

Fort de ces échantillons représentatifs, BAUSERMANN se livre donc à une analyse commentée de données statistiques exposées sous forme de tableaux. On notera qu'il a utilisé toutes les études disponibles. Il s'oppose en cela aux méthodes des spécialistes dominants qui font preuve d'une attention sélective en ne s'occupant que des études susceptibles de confirmer leurs préjugés de départ.

Examinons maintenant quels enseignements essentiels BAUSERMANN tire de l'examen de ces études statistiques.

1) Abus ou pas abus ?

« Abusus non tollit usum »¹⁴

Hélène MANSEAU, universitaire de renom et professeur à l'Université de Montréal, est aussi Docteur en criminologie. Mandatée par le Ministère de la Justice du Québec, elle a mené des recherches sur l'évaluation et le traitement des délinquants sexuels. Dans un livre paru en 1990,¹⁵ elle écrit :

¹¹Au moins une fois, en cas de rapports multiples.

¹²Le viol par surprise est bien sûr l'incrimination qui permet tous les dérapages. On parle de victime passive « par inhibition » . . .

¹³On ne dit jamais que cette obligation n'existe pas en cas de simple atteinte sexuelle (art. 226-14).

¹⁴Maxime de droit ancien : l'abus que l'on peut faire d'une chose n'entraîne pas l'obligation de s'en abstenir.

¹⁵*L'abus sexuel et l'institutionnalisation de la protection de la jeunesse*, Presses de l'Université

« *il est impossible de définir en quoi consiste l'abus sexuel, la frontière entre ce qui est permis et ne l'est pas étant laissée à la discrétion des agents chargés de l'identifier (l'abus).* »

Cependant, les observations faites par BAUSERMANN permettent de donner une définition simple et convaincante de — si l'on accepte toutefois de dépassionner le débat.

Toute relation vécue comme indésirable par le mineur peut être appelée « abus ». Elle entraînera des réactions négatives, lesquelles peuvent avoir des répercussions sur l'équilibre présent et futur de la victime. Il faut observer avec BAUSERMANN que l'effet engendré peut aller d'un sentiment de gêne passager, ou plus durable, à un traumatisme réel. Des conséquences graves sont donc possibles. Elles sont heureusement fort rares, et se trouvent généralement associées à la violence et à l'inceste. Nous reviendrons, par ailleurs, sur une redécouverte fondamentale : la différence de réaction entre filles et garçons, ces derniers ayant, contrairement aux idées reçues, des réactions largement plus positives.

Il apparaît que la plupart des actes que les spécialistes qualifient d'abus, ou même de viols, ne sont pas vécus négativement par le sujet. En conséquence, ils n'entraînent pas d'effets négatifs.¹⁶ En outre, parmi les actes contraints ou extorqués, seule une fraction infime causera les graves traumatismes dont les publications pseudo-scientifiques nous assurent qu'ils sont la règle dans tous les cas de sexe transgénérationnel.

Le Dr COUTANCEAU¹⁷ l'a clamé haut et fort dans tous les médias : aucun enfant n'a jamais pu consentir à un rapport sexuel avec un adulte. Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'entend-on par consentir ? Et quelle est la valeur historique et sociologique du mot « jamais » ? Mais nous reparlerons plus loin du discours des champions de l'*abus* (*abus-business*).

Notons d'ores et déjà que BAUSERMANN s'insurge avant tout contre les **mensonges proférés au nom de la science**. Il observe que le sexe transgénérationnel produit le plus souvent sur les sujets masculins observés des effets neutres, voire positifs. Cela ne lui confère pas automatiquement une légitimité sociale ou morale.

Les parents restent libres de penser qu'une sexualité trop précoce sera moins propice aux apprentissages. La société pourra trouver préférable, en l'état, de favoriser une sexualité réduite à quelques variétés domestiquées, des modèles standardisés (sinon orthodoxes) mieux ciblables commercialement (la garce siliconnée, l'homo clone...).

Il est vrai que la vision sociale de l'orthodoxie laisse parfois songeur... On peut se demander pourquoi il est criminel de visionner les ébats de jeunes gens quasi majeurs,¹⁸ alors que le sado masochisme scatophage entre adultes

du Québec.

¹⁶Nous renvoyons ici au rapport BAUSERMANN, qui établit le lien quasi absolu entre le consentement simple donné par le mineur garçon et l'absence d'effets négatifs.

¹⁷Présent sur tous les plateaux et dans tous les journaux de 1996 à 1998. Il dirige un centre de traitement pour délinquants sexuels situé à La Garenne-Colombes.

¹⁸On pense au procès Toro Bravo en 1997 (le premier du genre) ou furent jugés des producteurs

apparaît comme une variation acceptable ! Le Code Pénal ne sanctionne jamais la coprophilie, mais il considère qu'au-dessous de 15 ans il y a **toujours** abus. On notera tout de même que les sanctions prévues pour l'atteinte sexuelle sont relativement modérées. Le législateur préconise une peine maximale de deux ans.¹⁹ On peut trouver légitime de l'appliquer en cas de stratagème douteux destiné à obtenir les faveurs de jeunes enfants encore peu conscients. Fixer un âge pour la majorité sexuelle n'implique cependant pas de condamner lourdement et systématiquement tout acte commis avant le fatal anniversaire. Il s'agit plutôt de donner au législateur et à la société **un droit de regard** afin d'éviter les outrances propres à toute sexualité mais encore plus inacceptables si de jeunes enfants ont à en pâtir.

Mais nous sommes loin de cette vision raisonnable qui semble bien correspondre, pourtant, aux intentions premières des rédacteurs du nouveau Code... Nous assistons, au contraire, à une simplification mensongère cautionnée par des thérapeutes carriéristes et à une extension progressive du champ du viol au détriment de l'atteinte.

Toutes ces actions étant, bien sûr, menées au nom des droits de l'enfant²⁰ et sous le haut patronage du démon du Bien... En y regardant de plus près, on s'aperçoit que l'enfant, en matière sexuelle, a surtout le droit de revendiquer ce que les adultes veulent pour lui ! En gros, il faut lui apprendre à dire « non » et bien le persuader que tout acte de plaisir tabou implanterait en lui un « œuf d'Alien »²¹ qui un jour, c'est sûr, le dévorerait de l'intérieur...

2) La différence garçon/fille.

C'est un stratagème courant dans les sphères de l'abusiness que d'évoquer « l'homosexualité » grecque quand il s'agit en fait de pédérastie. Lancer prématurément GIDE et Monterlant dans le brasier pédophile, ce serait risquer d'en étouffer la flamme, de tempérer l'horreur absolue. Alors GIDE, MONTHERLANT et les autres deviendront homosexuels... et respectables. Dans son numéro du 24 juin 1997, France-Soir affiche sur toute sa première page la photo d'une statue d'éphèbe avec cette légende :

et des acheteurs de cassettes qualifiés de « pédophiles ». Un seul des huit ou dix acteurs était réputé mineur. Encore faut-il noter que l'autorisation remise à l'éditeur mentionnait 18 ans et demi. La police aurait obtenu de l'acteur qu'il indique une date de tournage antérieure à celle qu'il avait mentionnée initialement. Il aurait alors eu, au pire, 16 ans et demi... Ce procès a été présenté comme une justice rendue aux enfants du Tiers-Monde victimes d'exploitation sexuelle. Il faut noter que malgré les sollicitations de la police française envoyée tout exprès en Colombie, aucun des acteurs n'a accepté de porter plainte. Ajoutons enfin qu'une **soixantaine de clients furent entraînés devant les tribunaux et condamnés parce qu'on avait trouvé chez eux des cassettes achetées auprès d'un journal distribué en kiosque qui mentionnait expressément que tous les acteurs étaient majeurs.**

¹⁹Le code pénal a de nouveau été défiguré sous l'effet du pilonnage médiatique ; la peine maximale a été portée à 5 ans en 1998.

²⁰Celui-ci n'attend pas plus de protection sexuelle aujourd'hui qu'il ne réclamait de libération dans les années 70. Dans les deux cas, des adultes parlent à sa place.

²¹Une métaphore « jeune » que nous suggérons à toutes les passionnaires de l'abusiness opérant en milieu scolaire.

« *entre la statue du bel éphèbe et le sordide catalogue proposant des photos d'enfants nus, tout ce qui sépare le culte du corps juvénile et la réalité crasseuse de l'utilisation de l'enfant comme objet de plaisir.* »

L'histoire grecque réinventée. On ne peut rien contre l'ignorance crasse et la désinformation plastronnée à la une. Qui peut nier, pourtant, que l'éraсте adulte vivait avec son bel éromène des rapports charnels? Ce dernier était séduit par son amant sitôt la puberté atteinte, entre l'âge de 12 et 15 ans. Vases et amphores de toutes époques nous présentent des scènes d'hommes et d'éphèbes copulant joyeusement... Nul doute que les Grecs anciens, avides d'imagerie érotique, eussent été aujourd'hui de fieffés vidéastes!

La pédérastie est vieille comme le monde. BAUSERMANN l'a redécouverte en **établissant scientifiquement que les garçons réagissaient de façon beaucoup plus positive que les filles.**

Le garçon, à moins qu'on ne le bride, a soif d'aventures et d'expériences nouvelles. La fille, bien souvent, vit son premier rapport comme une invasion de son corps. Les féministes radicales en restent d'ailleurs à ce stade même si, fort heureusement, la majorité des femmes évolue!

Cette différence de réaction apparaît dans toutes les études reprises par BAUSERMANN. Les jugements de Cour, qui l'ignorent sans doute, n'en tiennent aucun compte. Au contraire! Les juges, aiguillonnés par les pys corrects, estiment souvent que c'est plus grave. Le garçon, féminisé, ne court-il pas le risque de voir sa vie sexuelle adulte perturbée? Ne s'agit-il pas d'un double viol?

- la volonté irrésistible de l'adulte s'exerce sur le pauvre enfant apeuré;
- en outre, celui-ci se voit nié dans sa masculinité.

BAUSERMANN montre clairement que, lorsque l'adolescent est consentant, cette hypothèse n'a aucun fondement.

Le Dr WEST, en 1968, parvenait déjà au mêmes conclusions. Sur la base des échantillons judiciaires disponibles à l'époque, il constate :

qu'aucun exemple de violence n'a été constaté pour les garçons... ceci n'est pas vrai pour ceux qui s'en sont pris à des filles... quelques uns d'entre eux ont fait usage de la pire violence... 8% avaient été condamnés pour d'autres causes.

3) Pouvoir des mots et propagande.

Il est essentiel de lutter contre les « **abus textuels** ». BAUSERMANN nous rappelle l'effet stigmatisant des étiquettes posées sur les actes et les dangers de la classification.

Les ouvrages sur l'ASE, qui devraient avant tout étudier, analyser et démontrer, ne sont le plus souvent que de longues diatribes indignées. Grâce à quelques mots-valises que l'on se garde bien de définir, on cultive les préjugés du lecteur. Associer au mot « enfant » des termes tels que « viol », « agression » ou « traumatisme », voilà qui ne peut susciter dans le public que des

réactions de rejet haineuses. On parlera des « salauds qui font ça » sans tri et sans distinction.

Il faut rappeler l'influence contaminante du jargon anglo-saxon qui, pour un acte sexuel interdit, parle de *molestation*,²² un mot qui en français implique une violence physique. Le mot *crime* a un sens beaucoup plus faible en anglais. *Sex crime* désigne généralement un délit sexuel et rarement un assassinat.

On note aussi des associations d'idées hasardeuses plus ou moins en phase avec l'actualité. C'est ainsi que la pédophilie est aujourd'hui assimilée à une sorte de **crime psychologique** dont l'effet serait comparable à celui de la bombe à neutrons, née aux Etats-Unis à peu près en même temps que cette théorie ! L'explosion laisse l'extérieur intact, mais dedans tout est détruit. L'enfant a l'air bien portant, mais il est démoli à vie...

Le SIDA a également contribué à contaminer notre pensée associative : suite à un abus, l'enfant devient « **traumapositif** ». Il porte en germe un mal-être ou un suicide à venir !

Toute élucubration jargonnesque visant à prouver que l'abus est toujours gravissime sera la bienvenue et bénéficiera d'une bonne couverture médiatique.

Cette dramatisation du vocabulaire, ce défaut d'adéquation entre le terme employé et l'acte qu'il désigne ont largement contribué à la stigmatisation de l'abus et aux dérives pénales.

On remarquera, pour finir, que les ASE filmés en vidéo sont toujours qualifiés de « viols » sans que l'on ait même identifié l'acteur et donc pu évaluer son niveau de consentement. A ce propos, il arrive (jamais en France) qu'un inconscient haut placé s'écrie : « le roi est nu ! ». Duncan SHAW, juge à la Cour suprême de Colombie britannique (Canada), déclare que :

« *le code criminel canadien, qui interdit la possession de matériel pornographique pédophile, viole la Charte canadienne des lois et libertés qui garantit la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, ; :- »...*

Le même juge souligne que, même si la pornographie enfantine peut être pernicieuse, **aucune preuve** ne démontre qu'elle présente un danger pour les enfants.²³

A chaque rafle vidéo, on nous a présenté le même bébé en couches-culottes en état d'abus présumé... Image affligeante, certes, mais image de propagande.²⁴ Qui a jamais cherché à évaluer, parmi tous les films saisis, le pourcentage de ceux qui témoignent, à l'évidence, du plaisir joyeux qu'ont pris les modèles pendant le tournage ? Un plaisir qu'il faut, à toute force,

²²Cette ambiguïté, sciemment entretenue, a permis à un journal de news pour ados (*L'Actu*) d'écrire que Michael Jackson avait « molesté » (*sic*) un garçon dont les parents lui demandaient réparation (une somme énorme). L'article était illustré par un petit dessin où un jeune garçon demandait à Michael de lui « mettre une baffe » afin de toucher le pactole.

²³Marianne du 25/01/1999

²⁴Propagande : consiste à présenter les faits de façon unilatérale en brandissant un exemple éclatant fictif, unique ou non représentatif de l'ensemble des cas. Exemple : le juif assassin d'enfants.

mettre sous le boisseau...

4) Milieu et violence

Jusqu'à ces dernières années, les bourreaux frappaient et insultaient leur progéniture. Aujourd'hui, ce sont les violences sexuelles qui sont mises au premier plan. L'intérêt suprême de l'enfant n'est donc pas l'enjeu principal, puisque les violences physiques sont beaucoup plus fréquentes et qu'elles sont aussi beaucoup plus dommageables que l'abus sans violence. BAUSERMANN montre qu'elles peuvent laisser chez l'enfant battu des séquelles durables et qu'elles sont en rapport avec des difficultés scolaires, de moins bonnes perspectives d'adaptation à la vie sociale et des problèmes d'équilibre psychologique. Il arrive que des violences sexuelles s'ajoutent aux violences physiques, créant un climat indiscutablement dommageable pour l'enfant.

Mais il se trouve que les abus physiques se vendent beaucoup moins bien que les abus sexuels, qui se prêtent mieux à une exploitation de type idéologique (féminisme hard, féminocentrisme). Là encore, gare à l'outrance, et gardons-nous de confondre la maltraitance caractérisée avec une occasionnelle paire de claques !

Quand on associe *abus* et *milieu*, c'est souvent pour affirmer que les prédateurs sexuels s'introduisent comme des loups dans les bergeries pauvres afin d'y exploiter la misère. On ne dit jamais qu'un ado maltraité ou délaissé peut être amené à briser le tabou du sexe transgénérationnel par besoin vital d'attention et d'affection. L'enfant possède un sens inné de la conservation : il préférera naturellement le séducteur au tourmenteur. Les psys de service ont alors beau jeu de prétendre qu'il s'agirait d'une simple quête de tendresse dévoyée en sexualité par l'adulte captateur. Ils ne se privent pas de brandir des concepts ronflants tels que « l'auto-leurre » de l'adulte et parlent du « déni d'altérité » dont celui-ci ferait preuve.

Les recherches de BAUSERMANN montrent que la dimension sexuelle de la relation n'entraîne aucun effet négatif dans un tel cas de figure. Un rapport durable vécu dans un contexte amical aura le plus souvent des effets positifs.²⁵ La plupart du temps, un lien fort subsistera après la fin de l'épisode sexuel.

En fait, les situations peuvent être fort diverses en fonction de la qualité des protagonistes. Si l'adulte n'est pas toujours à la hauteur dans son rôle de protecteur et d'initiateur, il est rarissime qu'il se révèle être le monstre que l'on se plaît à dépeindre...

BAUSERMANN montre bien que c'est le milieu, et en particulier les conditions économiques, qui influent sur le développement intellectuel et cognitif de l'enfant. Mais il est bien sûr plus facile de désigner des boucs-émissaires à la vindicte de ceux qui souffrent de chômage et de précarité que d'envisager un meilleur partage des richesses... On sait en outre qu'*en dépit de*²⁶ discours

²⁵ Sauf si une intervention intempestive cherche à persuader l'ado qu'il a été abusé sans le savoir...

²⁶ Ou à cause de...

de plus en plus égalitaristes, l'école est de moins en moins l'ascenseur social qui devrait permettre aux enfants doués des classes modestes de réussir en fonction de leurs mérites.

Il y a tout lieu de craindre que cette extension dangereuse de la notion d'abus, cette préoccupation permanente et soupçonneuse de tout, ne **dilue une attention qui devrait se porter uniquement sur les cas lourds d'abus réels et de maltraitance physique**. Mais il est certain que **la vraie violence** fait peur et que les pères cogneurs ne sont pas toujours très accueillants avec les assistantes sociales.

III. LES SECTATEURS DE L'ABUS DES FEMINISTES AUX THERAPEUTES.

Il y a deux façons de s'élever :
par sa propre industrie,
ou par l'imbécillité des autres.
(LA BRUYERE)

Avant de voir sur quel terreau social ont poussé, démesurément, les nouvelles théories de l'abus, examinons quels en sont les propagateurs. Voyons un peu à qui le « crime (sexuel) » profite...

Féministes et thérapeutes partagent avec les pédagogistes, les suppôts de l'Art moderne et quelques autres, un jargon scientifico-cabalistique censé en imposer et surtout éviter toute démonstration rigoureuse. Tous deux ont l'art d'enrober le mensonge dont Goebbels disait justement : « Plus il est gros et plus il a de chances d'être cru. »

Féminisme dur et thérapie sexuelle ont aussi un autre point commun : ils sont tous les deux nés aux États-Unis. On résiste au maïs transgénique américain, dont on ignore l'effet qu'il peut avoir à long terme sur la santé humaine. On devrait aussi cesser de gober, sans discrimination et avec quelques années de retard, toutes les idées qui ont fait recette aux States...

Il faut rappeler l'importance du **puritanisme** et du fondamentalisme protestant aux États-Unis. Sait-on que la sodomie et la fellation restent des délits (*sex crimes*) dans certains États ?

Se souvient-t-on que dans certains États l'âge légal du mariage est fixé à 12 ans, alors que *l'âge de consentement* (pour avoir des rapports sexuels) est de 18 ans ! Ne trouvons-nous pas bizarre qu'un État dépense 80 millions de dollars pour enquêter sur une pipe extra-conjugale de son président ? Est-il décent que l'homme qui a failli être destitué pour une gâterie soit félicité d'avoir provoqué artificiellement une guerre évitable qui a causé la mort de milliers d'innocents ?²⁷ Quant à cette culture gaie, américaine elle aussi, n'est-ce pas une ghettoïsation de l'homosexualité naturelle, une façon de la circonscrire,

²⁷En Serbie et au Kosovo

de la contrôler et de la consommer ?²⁸

L'Amérique se caractérise bien par un vieux fond prohibitionniste qui surprend l'Européen moyen. La répression de l'ASE s'explique plus facilement outre-Atlantique. Il est en effet logique de surveiller la sexualité infantine si on estime déjà, a priori, que tout sexe non procréatif est une faute, un péché qui demande repentance (on se souvient des piteux *mea culpa* de Clinton).

Les beautés hollywoodiennes font rêver l'américain moyen. Voyeur frustré, imbibé de sucre et noyé de graisse,²⁹ il fait du lard... et des dollars. En France, en Europe, nous nous vantons de considérer la sexualité comme un facteur d'épanouissement. Il est bon de *faire du sexe* même sans désir (Viagra). Comment donc ce qui apparaît si désirable, si indispensable pour l'adulte pourrait-il se révéler profondément destructeur au-dessous d'un âge (lequel ?) fixé arbitrairement par l'auteur de la diatribe ?

Les nouveaux sectateurs, en mal de clientèle, parlent désormais conjointement de *pédophilie* et d'*adolescentophilie* !³⁰ *Ephébophilie* aurait une connotation trop grecque, trop noble... A l'évidence, on sent une volonté délibérée de sombrer dans le pathologique, à tout prix !³¹

Examinons maintenant chacune des deux sectes et étudions-en les caractéristiques qui peuvent intéresser notre étude.

1) Les féministes.

A la recherche des causes de l'hystérie collective qui a balayé l'Amérique et le monde,³² BAUSERMANN évoque le Mouvement des Femmes. Naturellement, il ne s'agit pas de l'ensemble des femmes mais d'une petite caste oisive ou exerçant ce qu'Alain Soral appelle « les faux métiers de la communication. »³³ Leurs préoccupations sont bien éloignées de celles de la plupart de nos concitoyennes astreintes à une double journée, obligées de cumuler les soins domestiques et familiaux avec un travail extérieur.

Les États-Unis ont certainement produit les féministes les plus délirantes. La terreur qu'elles font régner leur vaut le doux surnom de *feminazes*. On pense, entre autres monstres, à Andrea Dworkin, citée par Edward BEHR dans un livre³⁴ capital et angoissant *Une Amérique qui fait peur. Cette lesbienne*,³⁵ n'ayant aucun intérêt à épargner le sexe rival, écrit le plus sérieusement du monde :

²⁸ Elle peut s'expliquer aux Etats-Unis, où les homos ont subi dans les années 50 une répression sauvage (ce qui ne fut jamais le cas en France).

²⁹ Et généralement workaholic (drogué par le boulot).

³⁰ Il s'agit bien sûr d'augmenter la clientèle en danger. . .

³¹ Cash-box obliges !

³² Du moins au sein des classes repues des pays pauvres, soucieuses d'adopter les modes mentales du vainqueur économique.

³³ Vers la féminisation - Ed. Blanche 1999.

³⁴ Ed. Plon -1995.

³⁵ Il n'est bien sûr pas question d'incriminer le saphisme en tant que choix sexuel, mais en tant que machine à broyer du mâle.

la seule différence entre le viol et la séduction est qu'avant, le violeur se donne la peine d'acheter une bouteille de vin.

C'est ainsi qu'il faut sans cesse aller plus loin dans la mise en cause du mâle. Chaque couillonnade gobée fait monter d'un cran l'outrance suivante et ouvre un créneau juteux à la plus rapide. Tout le mal-être féminin aura pour cause les turpitudes masculines. Du viol des femmes on arrivera à l'inceste, que l'on étendra à la pédophilie. Des fléaux tellement répandus, à les entendre, qu'ils doivent devenir la première préoccupation des femmes, un ciment pour leur union, un motif de mobilisation générale.

Faute du moindre élément concret, on aura recours à l'abus satanique, une accusation que toute flippée³⁶ pourra lancer sans l'ombre d'une preuve. N'est-il pas logique que l'immonde fornicateur, enfin démasqué par des femmes héroïques, assouvisse une ultime rage en buvant le sang de bébés sodomisés ?

En dernier recours, le malaise de la femme pourra s'expliquer par un « abus oublié » vécu dans la petite enfance. C'est la théorie dite de « la mémoire retrouvée ». Les spécialistes l'affirment : « Si vous avez l'impression d'avoir été abusé, c'est que vous l'avez été. »³⁷

Il faut se souvenir que l'actuelle Ministre de la Justice des États-Unis, Mme Reno, qui a bâti sa carrière sur une hantise obsessionnelle de l'abus, « a montré en tant que procureur sa conviction acharnée en ce qui concernait la culpabilité de prévenus accusés d'abus sexuels sur la seule base d'une mémoire retrouvée. »³⁸ BAUSERMANN rappelle le rôle fondamental que le premier magistrat du pays le plus puissant du monde a joué dans la persécution et la torture morale de faux coupables — dont un enfant — et de fausses victimes marquées à vie par des interrogatoires traumatisants. Le F.B.I. vient aussi de reconnaître³⁹ que la secte Wacko ne s'était pas immolée par le feu en 1993, mais que Reno avait ordonné l'assaut suite à de fausses allégations d'abus ! Au cours de l'opération, des engins incendiaires avaient été utilisés, ce qui avait causé la mort de 85 personnes dont beaucoup d'enfants.

Malgré tout cela, il n'est pas question, à ce jour, d'extrader Mme Reno vers La Haye. . .

Nous ne sommes pas à l'abri, loin s'en faut, de la terreur féminaze qui a secoué l'Amérique. Le cyclone yankee a accouché de l'ouragan qui nous secoue. Freudisme de cuisine et psychologisme réducteur sont partout. Alain Soral fustige un fatras d'idées qui « pose la différence de l'esprit féminin comme **une force progressiste en soi**, et même comme une alternative souhaitable »⁴⁰ justifiant par « la cause des femmes l'arrivisme vulgaire de n'im-

³⁶Dans la typologie de Soral, la flippée (proche du saphisme) dénonce l'aliénation de la femme réduite à sa féminité tandis que la pétale revendique sa féminité en tant que différence progressiste.

³⁷Dans un des livres fondateurs de cette théorie *The courage to heal - le courage de guérir* - cité par E. BEHR op.cit. p 129.

³⁸Op.cit. p 143

³⁹.Le Parisien - 02/09/99.

⁴⁰Op. cit. p 83.

porte quelle pétasse. Un mouvement en phase avec l'idéologie dominante et sa féminisation programmée via **la parité**. »⁴¹

Cette fameuse parité, qui agite surtout la caste communicante dont nous avons parlé, postule bien sûr que les femmes ont les mêmes compétences que les hommes, mais surtout qu'il existe des secteurs où **elles seules peuvent agir** : des zones réservées où les hommes seraient indésirables. Si de tels secteurs n'avaient pas existé, il aurait d'ailleurs fallu les inventer pour justifier la légitime et inéluctable ascension féministe. Par bonheur, il y avait la Protection de l'Enfance...

Mme Ségolène ROYAL, grande chouchoute des médias, est sans doute un des meilleurs représentants de cette tendance. Il ne se passe pas une semaine sans qu'on la voie dans tous les médias annoncer que tout ce qu'on avait négligé avant elle serait désormais pris en compte : pédocriminalité infantilisante, citoyenneté à toutes les sauces, lutte contre le bizutage. Les élèves difficiles ou inadaptés au système sont censés ne plus exister. Les structures spécifiques peuvent donc être supprimées au profit de classes fourre-tout où chacun est censé progresser à son rythme... Maternage et morale citoyenne sont réputés remédier à l'inadéquation et au manque de performance d'un système tentaculaire. On notera que dans le tandem ROYAL-Allègre c'est ce dernier qui prend tous les coups, la première semblant jouir d'une totale immunité médiatique, quoi qu'elle fasse...

Il n'est pas indifférent de se souvenir que la première campagne de cette ministre fut la lutte contre « la pédophilie à l'école », une véritable folie médiatique — en 1997 —, qui causa le **suicide de plusieurs innocents**, ce genre de croisade étant l'aubaine des calomnieux, maîtres chanteurs et exagérateurs de tout poil !

Avant d'être nommée ministre, madame ROYAL commentait dans *Le Nouvel Observateur* le livre de Mme BOUILLON, substitut à Bobigny, intitulé *Viol d'anges*.⁴² A propos des abus sexuels, elle nous disait :

Pourquoi si peu d'action face à un fléau connu depuis si longtemps ? Il a fallu attendre qu'il y ait davantage de femmes dans la police. Faudra-t-il attendre qu'il y ait davantage de femmes à la tête des pays du monde entier pour que ce problème soit pris à bras le corps ? **On voit bien en quoi une sous-représentation des femmes en politique est lourde de conséquences.**

On voit bien aussi que, dans la mesure où il peut être instrumentalisé et mis au service de l'ascension de la femme, l'abus sexuel est appelé à devenir un sujet prioritaire, essentiel dans la mise en œuvre d'une tactique annoncée. L'homme est clairement suspect de pouvoir violer l'enfant ou de couvrir le viol des autres...

Quelques mois après cet article, Mme ROYAL était d'ailleurs nommée Ministre de l'Éducation Nationale ! Ne pas lui donner un poste qui la mettait en

⁴¹L'auteur de *La sociologie du dragueur* n'est pas une pédale fasciste. Contempteur du "tapéto-centrisme", il revendique pleinement une hétérosexualité teintée de machisme.

⁴²Ed. Calman Levy 1997.

situation de protéger l'enfant, n'était-ce pas se faire complice de ces violeurs dont les hommes au pouvoir ont assuré l'impunité, sans doute par « esprit de corps » ?

De la même façon, alors que l'Amérique ne brûlait plus que pour les viols, le satanisme et la pédophilie, on a nommé Ministre de la Justice celle qui s'était sombremenent illustrée dans ce type d'affaires. On se souvient du carnage de Wacko, mais on oublie souvent de dire que la bombe placée dans l'immeuble fédéral à Oklahoma City (167 morts) était chargée de venger les victimes innocentes de la secte incendiée. . .

Il devrait paraître curieux à un observateur « persan » qu'une polémique sans fin se soit engagée en France sur le terme « sauvageon, »⁴³ alors que personne n'a même songé à contester à Mme ROYAL et à sa consœur BOUILLON le droit d'appeler « ange » un adolescent tout vibrant d'émois pubertaires ! On notera encore une fois le caractère idéologique de tout ce braquage médiatique et de la terminologie afférente.

Cela nous ramène à nouveau au problème essentiel du vocabulaire employé.

Voyons par exemple comment est utilisé le mot « enfant. » Pour deux garçons de 10 ans meurtriers d'un bambin de 2 ans,⁴⁴ France Info⁴⁵ parle « d'adolescents de 10 ans. » Pour trois jeunes filles de 17 à 20 ans assassinées en 1997 par des ferrailleurs boulonnais, la presse parle alors « d'enfants. » Il s'agit donc, contre toute vraisemblance,⁴⁶ d'adultérer précocement les deux petits meurtriers afin de les rapprocher — dans une optique féminaze — de l'homme et de sa dangerosité naturelle. De l'autre côté, il faut infantiliser les malheureuses jeunes filles afin de les agréger artificiellement au champ pédophile ; on crée ainsi un catalogue de victimes bien fourni pouvant servir à tout justifier. . .

Une nouvelle idéologie est née. « Dans l'imaginaire collectif, la femme sexuellement opprimée a remplacé le prolétaire. »⁴⁷ La femme moderne est aussi la voix du pantin muet et angélique qu'est censé être l'enfant. . .

L'Internationale féminaze arrive à point nommé pour donner un os à ronger aux victimes de la situation économique. Elle leur offre l'image abhorrée du pédophile friqué qui suce le sang des enfants du peuple. Elle transforme les parents des victimes de l'ignoble et atypique Dutroux en leaders d'un parti Blanc, pour qui la « pédophilie » serait à l'origine de tous les maux du siècle. Capitalisant sans honte sur la douleur suprême, elle envoie Mme Russo,⁴⁸ mère courage et proie facile pour la nouvelle idéologie, plaider à Rome⁴⁹ pour

⁴³Créé ou du moins breveté par M. Chevènement, il désigne les jeunes délinquants violents, généralement issus des milieux défavorisés de l'immigration.

⁴⁴Il s'agit de l'affaire Bulger en Angleterre.

⁴⁵Le 17/09/99.

⁴⁶Et de façon sans doute plus instinctive que délibérée.

⁴⁷Alain Soral - op. cit. On notera d'ailleurs que l'exploitation des classes laborieuses, chômage aidant, a laissé la place à l'exploitation sexuelle de la femme et de l'enfant. . .

⁴⁸Mère de l'une des petites filles enlevées et mortes de faim dans la cave de Dutroux.

⁴⁹Le Parisien - 17/06/97.

que la pédophilie (et à terme, sans doute, la dissension morale et sexuelle) deviennent des crimes contre l'humanité. Tâche sans aucun doute prioritaire pour la future Cour criminelle internationale. . .

Madame Dworkin et le culte goudou⁵⁰ ont toutes les raisons de se réjouir. Mais pour le couple américain moyen, c'est un désastre. Selon le Dr Lauman de Chicago, 43% des hommes américains ont des troubles sexuels. Ceux-ci seraient dus en particulier à « des tiraillements dans le couple et à **une inhibition des hommes face au féminisme agressif. . . Ils surviennent surtout chez les jeunes du fait de l'inexpérience.** »⁵¹

Cela n'a rien de surprenant, puisque la plupart des moyens traditionnellement utilisés par les jeunes mâles pour s'initier au plaisir mutuel relèvent désormais de la nouvelle théorie de l'exploitation sexuelle. . .

En attendant que naisse cet Homme Nouveau, que les féministes appellent de leurs vœux, beaucoup de femmes restent échouées sur leur liberté sexuelle comme des baleines au pied d'un casino. Espoirs déçus, solitude, amertume. Certaines rêvent devant les jeunes homos, si reposants. Ah les beaux mecs ! Effluves mâles épurées du risque prédateur, loin des rivalités épuisantes. Et puis ce fantasme, plus courant qu'on ne le pense : tous ces beaux ziggies,⁵² n'auraient-ils pas été des compagnons idéaux pour elles si d'aventure, à un âge précoce, un prédateur sexuel ne les avait détournés à jamais de cette féminité brûlante qu'elles ne demandent qu'à offrir ? Si seulement elles avaient pu contrôler, empêcher, être là, tout aurait pu être différent, un merveilleux bonheur. . .

De fait, la montée en puissance du féminisme exacerbe la **rivalité de la femme et du pédéraste** à la conquête du jeune mâle impatient.

Comment expliquer le succès du film *Titanic* auprès des foules féminines de tous âges ? Résumons l'histoire. Un bel éphèbe, délicat et artiste, part à l'aventure. Mais il ne peut résister à l'appel d'une bourgeoise dépressive et bien sapée. La poule de luxe attire à elle le frais Di Caprio, histoire de se décoincer un peu. Subjugué, il oublie sa bohème pour l'héritière en goguette ; il s'engloutit en elle avant de couler à pic dans l'océan. . . Morale du film : la femme nantie capte et détruit la vigueur adolescente qu'elle absorbe. Cela lui confère d'ailleurs une longévité exceptionnelle ! Il est possible, naturellement, que les critiques corrects aient une vision du film un peu différente. . .

Un film en appelant un autre, passons maintenant au second pilier de cette folie : le Docteur « M'abuse », le spécialiste en abus sexuels.

2) Les thérapeutes.

Si l'on admet que la femme (et l'enfant qu'elle protège de son⁵³ corps) constituent le « nouveau prolétariat » dont l'accession au pouvoir va sauver

⁵⁰ Lesbien.

⁵¹ Science et Vie - 05/1999.

⁵² Pour ceux qui n'auraient pas vu Starmania, Ziggy est ce "garçon pas comme les autres" que la chanteuse aime sans espoir de retour.

⁵³ On notera l'intéressante ambiguïté créée par l'adjectif possessif.

l'humanité, le « nouveau thérapeute » nous apparaît alors avec un air de déjà vu. Des experts en sciences raciales du régime nazi aux psychiatres soviétiques, infatigables pourvoyeurs de goulags, on a toujours assisté à une étroite collaboration entre la psychiatrie et le pouvoir en place. Au service de l'idéologie dominante, les pys donnent souvent une caution scientifique et pseudo-médicale à des processus de ségrégation et d'élimination sociale à grande échelle.

Pour la féministe, la psychiatrie n'est bonne qu'à justifier ses délires émotionnels : préjugé de confirmation dont nous parle BAUSERMANN, et que l'on retrouve dans l'astrologie⁵⁴ dont la femme est justement grande consommatrice !

a) Importance.

Il faut savoir qu'aux États-Unis n'importe qui peut s'établir thérapeute, après une courte période de formation. Il faut un diplôme pour être coiffeur, pas pour être thérapeute ! En 1992, il y avait 255 000 thérapeutes aux E.U., dont 55 000 ne s'occupaient que de mémoire retrouvée ! En dépit de leur formation plus que sommaire, ils bénéficient d'une confiance aveugle de la part des policiers et des magistrats.

En France, on se souvient avoir vu affluer en fac de lettres, après 1968, un flot d'étudiants en psychologie cherchant surtout, pour la plupart, à y voir plus clair en eux-mêmes. Quels débouchés ces apprentis psychologues pouvaient-ils espérer ? On s'en est longtemps inquiété. Aujourd'hui, paradoxalement, c'est le plein emploi de ces nouveaux thérapeutes qui ne laisse pas de nous préoccuper. S'agit-il de créer de nouvelles maladies mentales, si possible propres et agréables, pour éponger une filière pléthorique ? L'opportunisme et le charlatanisme ne risquent-ils pas de déconsidérer toute une recherche en psychologie qui, lorsqu'elle est menée avec toute la rigueur scientifique requise, peut certainement éclairer un peu le mystère de notre existence ?

Le psy est le pivot du nouveau système répressif. Il est chargé de donner une apparence rationnelle à un phénomène apparenté à la pensée magique et à la démonisation. Il transforme, par sa présence rassurante, une croisade fanatique en un processus d'assainissement social consensuel. La coupe des branches pourries ne garantit-elle pas la prospérité et la liberté d'une société régénérée ? Il faut épurer en toute bonne conscience. Le fondement et les bases scientifiques de son discours intéressent moins que sa capacité à conforter les préjugés dominants.

C'est ainsi que des membres du Congrès américain se sont indignés qu'on ait pu financer une étude (celle de BAUSERMANN), parfaitement scientifique certes, mais dont les résultats étaient trop politiquement incorrects. La preuve était faite que la science devait se borner à soutenir l'ordre établi — ou du

⁵⁴On ne retient des prédictions astrologiques que ce qui semble se vérifier, et on oublie tout le reste. Le style rédactionnel bien particulier des horoscopes permet à chaque lecteur crédule d'y trouver son compte.

moins à ne pas le déranger... Déjà KINSEY rappelait au praticien les dangers de la confusion des genres :⁵⁵

L'homme de science ne voit pas d'inconvénient à ce que l'Église décide de ce qui est bien ou mal dans le comportement de l'homme, si elle n'essaie pas de justifier son éthique en faisant appel aux origines biologiques d'un tel comportement. Mais, parallèlement, l'homme de science comme tel ne peut pas s'occuper des valeurs morales, du bien social et des valeurs théologiques sans trahir ses propres responsabilités... S'il s'agit de juger de ce qui est sexuellement normal ou anormal, on doit s'assurer, dès que l'on se trouve devant des appréciations contradictoires, que des considérations philosophiques, morales ou sociales n'entrent pas en jeu.

Conservant à l'esprit cette précieuse mise en garde, examinons l'influence des thérapeutes sur le judiciaire et, en amont, sur l'opinion publique censée s'émouvoir et réclamer une réaction forte de l'institution.

Quand les médias traitent de l'ASE, des spécialistes sont toujours invités à s'exprimer. Soit dans le corps même d'un article de presse qui, du coup, en apparaît plus sérieux, soit dans un encadré censé illuminer d'une objectivité scientifique irrécusable le fait divers développé par ailleurs. Dans les talk-shows, l'expert pose une interprétation sereine et convaincante sur les propos forcément émus de la victime soigneusement choisie. Une catharsis cathodique où le passé traumatique remontera dans un de ces sanglots télé-géniques que les remises d'Oscars nous ont appris à aimer et à imiter.

En général, comme le note BAUSERMANN, le psy de service abordera l'abus sous l'angle de ses effets inévitables, invariablement très graves et de son extrême fréquence (« il y en a plus qu'on ne le dit. »⁵⁶ Ces psys médiatiques, on les retrouve souvent à l'autre bout de la chaîne : ils sont chargés de soigner les délinquants sexuels à l'issue de leur passage par le système judiciaire. On ne s'en étonnera pas...

En France, l'équipe du Dr Coutanceau et son centre spécialisé de La Garenne-Colombes ont fait la une des médias. On se souvient du chiffre définitif et facile à retenir concernant le pourcentage de mineurs susceptible de pouvoir consentir à un rapport sexuel avec un adulte : 0 %

Pour comprendre à quoi tiennent les certitudes annoncées de nos psys officiels, il faut relire H. MANSEAU⁵⁷ qui nous parle du :

—lien existant entre des accroissements budgétaires accordés à des institutions et la génération artificielle de clientèles nécessaires à leur expansion— Il s'agit bien, en effet, de justifier les crédits octroyés par le caractère gravissime des dégâts inéluctables créés par l'abus. Une extension de la notion d'abus, un élargissement de son champ, impliqueront bien sûr une **extension de la**

⁵⁵Op. cit. p 315.

⁵⁶En 99, après des années de battage incessant, il se trouve encore des journaux pour évoquer le "tabou" de la pédophilie...

⁵⁷Op. cit.

clientèle constituée par les perpétrateurs et les victimes, un plus grand nombre d'actes médicaux et d'ordonnances facturées. . .

Il ne faut pas oublier les experts judiciaires qui sont chargés par le magistrat instructeur d'examiner le prévenu. Leur rôle est crucial. FOUCAULT dit qu'ils sont « la bonne conscience du juge. » On se souviendra que, jusqu'au milieu des années 80, beaucoup de juges ignoraient l'existence même du mot « pédophilie » et traitaient ce type d'affaire en fonction du dégoût personnel plus ou moins fort qu'ils pouvaient ressentir. Un grand avocat spécialisé dans la défense des délinquants sexuels le clamait voici quelques années dans une conférence remarquable (réservée aux plus hauts magistrats) :

Il convient de rappeler au juge qu'il ne doit pas confondre son sentiment propre, qui peut l'amener au dégoût, avec la mission dont il est investi et qui doit lui permettre de juger avec sérénité.

Les critères d'appréciation, réputés objectifs, dont les magistrats disposent aujourd'hui peuvent se révéler plus trompeurs que les sentiment instinctifs de leurs aînés. . . Les jeunes juges, frais émoulus des écoles de magistrature, reçoivent désormais une formation sur le sujet. . . dispensée, on le suppose, par les mêmes psys que l'on retrouve dans les médias, à la barre, et dans les centres de thérapie !

Lorsque la victime paraît au Tribunal, il est rare qu'elle présente des signes évidents de traumatisme. L'expert est donc là pour évaluer l'importance de cette blessure invisible et se prononcer sur la probabilité de séquelles à venir. L'exercice relève plus de l'art divinatoire que de la science. Il est guidé par un postulat de départ, intangible : tout abus est traumatisant.

Pour le juge, opportunément lavé du soupçon d'*odium auctoris*, l'avis de l'expert est fiable. Il s'en remettra donc à lui pour justifier la condamnation du prévenu.

A rebours, on sera surpris de constater que l'arsenal judiciaire fait désormais partie de l'appareil rhétorique et médical du thérapeute. L'un d'eux, membre de l'équipe COUTANCEAU, affirme :

la reconstruction de la victime est toujours liée au développement de l'action judiciaire, dont l'espace du jugement constitue le point d'orgue.⁵⁸

C'est un point essentiel. Il n'est absolument pas prouvé que l'action judiciaire profite à la « victime », bien au contraire. Les plus grands pourfendeurs de l'abus constatent eux-mêmes que la « procédure judiciaire peut s'avérer pire pour l'enfant que l'effroyable épreuve qu'il a subie. »⁵⁹ L'expert postule que l'enfant est toujours une victime qui supplie la société d'écouter sa souffrance et de neutraliser son bourreau. La condamnation du coupable, fondée sur la prise en compte et la reconnaissance de la parole de l'enfant, serait alors la première étape d'un long chemin vers la guérison. . .

⁵⁸F. Hamon - Délinquance sexuelle et crimes sexuels - Ed. Masson 1999. L'auteur est un infirmier psychiatrique chargé du traitement de patients en milieu carcéral.

⁵⁹Mme ROYAL - art. cit.

Mais la réalité est généralement tout autre. Malgré les pseudo-droits juridiques que lui donnaient la Convention des droits de l'Enfant, le mineur n'a aucune maîtrise sur les poursuites engagées contre l'adulte. Il est fréquemment impliqué dans un processus qu'il n'a ni enclenché ni souhaité. Le plus souvent, il est là par ricochet. Il est pris dans une enquête de type généalogique, où le passé de l'accusé est épluché et tous les jeunes qu'il a côtoyés interrogés et traités en victimes potentielles... Et si quelqu'un s'inquiète de l'effet produit sur l'adolescent victimisé malgré lui, on s'indignera en brandissant un ou deux cas réels, sélectionnés, exemplaires, qui transformeront illico toute objection en complicité de viols d'enfants.

Il est fort rare que les abus policiers ou les viols médicaux soient rendus publics ou sanctionnés. Qui sait ce qu'il est advenu de la plainte pour viol déposée par le père de P... (14 ans) contre les gendarmes? Ce récit est paru le 6 juillet 1997 dans *le Journal du Dimanche* sous le titre : « Dans le château du gourou, la confession de P—, traumatisé par les gendarmes » :

« Mon nom est paru dans les journaux. Vous voyez un peu ce que les copains vont dire. Je me sens sali par toute cette histoire... ce sont les gendarmes qui ont eu les questions les plus dures... si j'avais déjà fait l'amour, si j'avais eu des attouchements avec d'autres hommes, mon père... il m'ont dit « t'es très fort mais les autres, ils ont tous avoué. » Après, ils m'ont envoyé chez le toubib, une femme... elle m'a sorti un coton-tige et des instruments pour les prélèvements rectaux... ce sont des méthodes quand même traumatisantes... après, j'ai eu droit au psychologue qui s'est montré moins brutal, mais visiblement ils n'avaient pas ce qu'ils cherchaient... »

Il apparaît clairement que, dans la mesure où ses déclarations ne vont pas dans le sens de l'enquête, P... est brutalisé et humilié. Puisqu'il n'accepte pas d'être une victime plaintive, on le soupçonne d'être complice de son agresseur. Il contrarie beaucoup les gendarmes en refusant de les aider à constituer un dossier lourd, tragique — et générateur d'avancement.

Dans le nouveau dogme, l'enfant est avant tout une abstraction, une norme. Du reste, tout enfant qui ne se conforme pas à l'idée que l'idéologie nouvelle se fait de lui est désacralisé d'office. Souvenons-nous : un léger écart par rapport à la ligne fixée transformait le prolétaire glorifié des régimes communistes en ennemi du peuple. Mais revenons à notre expert, et voyons les buts qu'il poursuit en faisant de la condamnation pénale du coupable le préalable indispensable au suivi thérapeutique de la victime et à sa guérison.

Il faut savoir que, dans les affaires d'abus, la condamnation est aujourd'hui assortie d'une obligation de soins. Celle-ci n'oblige d'ailleurs nullement le thérapeute à guérir quoi que ce soit, puisque les soins ne remplacent pas la sanction pénale mais qu'ils s'y surajoutent. Pour les cas véniels (détention de cassettes interdites par exemple), il est peu probable que le sujet, stigmatisé par l'action judiciaire et surtout enclin au voyeurisme, passe un jour à l'acte. On se souvient que, malgré l'absence de la moindre réalité observable, les spécialistes postulent un risque d'escalade menant le pervers du visionnage de cassettes au meurtre d'enfant. Si rien ne se produit, si le patient ne récidive pas sous une forme aggravée, ce succès pourra être porté au crédit du trai-

tement imposé. L'équipe de spécialistes se verra alors attribuer de nouvelles subventions, des locaux, du personnel afin d'amplifier son action et de sauver toujours plus d'enfants. . .

Quant aux sujets qui, eux, sont passés à l'acte, la longueur des peines garantit que l'on n'aura pas à mettre à l'épreuve l'efficacité des thérapies avant longtemps. Le sujet sera mort-guéri, fou ou décérébré quand il sortira après une interminable réclusion.

« *Sutor, ne supra crepidam.* »⁶⁰

Les affaires d'abus sont le lieu privilégié des **usurpations de compétences**. Les intervenants s'y prévalent souvent d'un titre acquis dans un domaine du savoir fort éloigné de celui dans lequel ils prétendent faire autorité.

Prenons par exemple Mme BOUILLON, le substitut *New Age*, auteur du *Viol d'anges*⁶¹ que nous avons déjà mentionné :

- Elle s'improvise thérapeute et affirme qu'un enfant abusé se reconnaît facilement par « un travail **insuffisant ou excessif** à l'école » (*sic*) ; « un comportement toujours **triste ou excessivement gai** devraient alerter. »
- Elle ne se laisse pas impressionner par les grands noms. Elle connaît le sujet mieux que personne. Elle sait que « Freud a fait progresser la pédophilie. » Elle a bien repéré « la sexualité très suspecte de Freud, qui ne comprenait rien aux femmes et était visiblement homosexuel. »
- Moraliste de haute volée, elle se demande s'il ne vaut pas mieux un non-pédophile accusé à tort qu'un vrai laissé en liberté. Le bénéfice du doute, qui s'applique aux assassins, ne doit pas profiter aux pédophiles. Rappelons que la dame est Procureur, qu'elle ne se sent tenue par aucun devoir de réserve ou de modération, qu'elle a publié *cela* chez Calman Levy et que la classe politico-médiatique a accueilli son livre sans réserves. On a vu combien Mme ROYAL l'avait adoré.
- Madame BOUILLON se fait aussi prêtresse de Baal à l'occasion : « la relation sexuelle avec un enfant est un crime contre le sacré, la profanation des profanations, le viol d'anges » . . .

Voilà donc revenu le temps des grands prédicateurs fous, de la pureté épuratrice (la dame veut rétablir le pilon pour les œuvres impies). On rêvait d'une nouvelle morale laïque, appuyée sur la Raison. On nous ressert une religion sans pardon, sans absolution et surtout sans au-delà ! Le nouveau culte, d'essence féministe, arrive avec ses damnations et ses bûchers ! La parole sacrilège est étouffée ou condamnée. . .

Comble de malheur, Mme BOUILLON se révèle astrolâtre. Elle attend l'ère du Verseau qui (d'après elle) devrait tout arranger !

Il nous faut maintenant parler du livre intitulé *Le viol* paru dans la collection *Que sais-je ?* On connaît la réputation de sérieux, d'objectivité et de scientificité qui s'attache à cette collection. On sera d'autant plus surpris de lire ce qui va suivre.

⁶⁰"Cordonnier, pas plus haut que la chaussure". Paroles du peintre Apelle à un cordonnier qui, après avoir critiqué une sandale dans un de ses tableaux, voulut juger du reste.

⁶¹Viols au-dessus d'un nid de goudous nous aurait paru un meilleur titre. . .

Ce volume est né principalement de l'association d'un psychiatre expert en médecine légale et d'une psychanalyste. On constate avec morosité que, dans ce petit volume, **le spécialiste — censé éclairer l'opinion — puise en fait ses informations dans la presse à scandale la plus douteuse sans faire preuve de la moindre distance critique.** Il s'inspire en effet d'un livre de P. MENEY,⁶² journaliste de TF1 et réalisateur de l'émission *Perdu de vue* (où il apparaissait juché sur un jubé de Plexiglas, *deus ex machina*, grand manipulateur d'audimat) !

Parlons d'abord de deux chiffres importants, cités par MENEY et repris par les psys.

D'après eux, il y aurait « un million d'enfants emprisonnés dans les maisons closes en Thaïlande. » Rappelons que dans ce pays, en 1995, 26 mineurs ont été retirés à la prostitution. Aucun de ces mineurs n'était enfermé dans une maison close. Il s'agissait soit de jeunes filles à la limite de leur majorité, soit de garçons se livrant à une prostitution occasionnelle. Les chiffres sont donc tout à fait fantaisistes ! Ceux de L'UNICEF, tout aussi faux, donnent 300 000 enfants prostitués pour la même période, ce qui montre bien que les chiffres sont choisis pour leurs qualités émotionnelles et leur impact médiatique, jamais pour leur rapport, même lointain, avec la réalité des faits. Qui cherchera à démentir des chiffres « flatteurs », générateurs de profits ? On verra plus loin comment des escrocs (comme la baronne Botte) les ont utilisés pour faire prospérer leur petite entreprise. Quelle est donc la situation réelle en Thaïlande ? Alors que le gouvernement reconnaît l'existence de 86 000 prostituées adultes de sexe féminin, l'institut démographique de Chulalongkor (dont les évaluations font autorité à l'étranger) fait état d'environ 200 000 personnes exerçant une activité de prostitution permanente ou occasionnelle dont **1000 hommes et enfants...**⁶³ Mais qu'importe la vérité, le chiffre de **un million d'enfants prostitués** plaisait bien aux médias. Il permettait de nourrir toute une imagerie hugolienne faite d'innocents vendus, parqués dans des conditions concentrationnaires pour satisfaire les vices de riches étrangers arrivés spécialement par « viols charters »... Ne doutons pas qu'il fut à l'origine de la conférence de Stockholm organisée par l'UNICEF dans un immense concert médiatique. Au profit de qui ? Au détriment, en tout cas, des enfants d'Algérie, du Rwanda et d'ailleurs, massacrés dans l'indifférence ou affamés sur les routes de l'errance...

On a réussi à créer un secteur de protection hypertrophié et artificiel pour faire oublier les souffrances réelles et immenses des enfants pour qui on ne peut rien faire. Lancer une opération commando dans la chambre d'un touriste sexuel, c'est tout de même moins risqué que de poursuivre des tueurs à machette ou des égorgeurs illuminés !

Examinons un autre chiffre effarant, tiré du bouquin de MENEY et repris à son compte par notre expert : il y aurait 2000 meurtres sexuels d'enfants

⁶²Les voleurs d'innocence - Ed. Orban - 1993.

⁶³Nous ignorons pourquoi les deux catégories sont mélangées : sans doute par ce qu'il s'agit de groupes hyper minoritaires. Note — 63

par an en France ! Rappelons qu'aux États-Unis, si toutes les accusations de meurtres satanico-sexuels étaient prises en compte, il y aurait 60 000 victimes par an.⁶⁴ Or le F.B.I. n'en a pas dénombré une seule !

Quant aux meurtres d'enfants à caractère sexuel, quoique surexploités par les médias, ils sont heureusement fort rares. Il font penser à ces quelques figurants qui, au cinéma, repassent sans cesse devant la caméra et laissent croire à une multitude. Dans son livre référence paru dans les années 60,⁶⁵ le Dr WEST estimait qu'il s'en produisait environ deux par an,⁶⁶ chiffre stable, pour une population de 50 millions d'habitants. On notera que les meurtres de petites filles sont toujours beaucoup plus fréquents. De 1996 à 1999, nous n'avons pu trouver qu'un seul meurtre de garçon à caractère vraisemblablement sexuel commis sur le territoire national : celui du jeune Adrien, âgé de 12 ans, commis à Thionville en 1998.⁶⁷

Les psys officiels, ceux de la mouvance médiatique, ne se contentent pas d'évaluer l'état psychologique du coupable et de la victime, de se prononcer sur le sens moral de l'un ou les éventuels dommages psychiques subis par l'autre. Fascinés par la Cour et ses fastes, ils se prononcent toujours sur le plan pénal ! S'exprimant dans la presse,⁶⁸ le Dr LACOUR⁶⁹ affirme que « l'alourdissement des peines est une nécessité. » Les auteurs du *Que sais-je ?* estiment quant à eux que « la peine doit être infamante et dissuasive. »

On peut s'étonner à juste titre qu'un psychiatre, dont la mission est de diagnostiquer et de soigner, puisse ainsi se muer en prescripteur de peine et en défenseur de valeurs sociales contingentes.

Sur le plan professionnel, nous avons déjà parlé des enjeux essentiels en termes de notoriété espérée et de fonds convoités.

Sur le plan humain, on peut évoquer l'étrange relation qu'entretient le thérapeute avec une certaine catégorie de patients, qui représente désormais une fraction non négligeable des hommes coupables d'outrage aux mœurs. Nous voulons parler des sujets dotés d'une intelligence supérieure et d'une excellente insertion sociale — du moins avant leur arrestation. . . Condamnés pour des actes pédérastiques, les voilà astreints à une thérapie et soumis à un psy parfois moins brillant qu'eux. . . Les propos du Dr LACOUR expriment bien le ressentiment et l'impression de rivalité ressentis par l'expert :

« *Je n'ai eu le sentiment que d'être un parapluie, un confesseur obligé. . . un interlocuteur que l'on essaie de convaincre des joies personnelles et des variations de la morale de cette sexualité selon les époques* »⁷⁰ (sic).

Sous la syntaxe chaotique transparait bien la frustration passée du psy-

⁶⁴Cf. E. BEHR - op. cit.

⁶⁵[65]Homosexuality - Pelican books - Prem. ed. 1955. Constamment réédité depuis.

⁶⁶Homosexuality - Pelican books - Prem. ed. 1955. Constamment réédité depuis. Note — 66

⁶⁷Les circonstances n'étant pas élucidées, le viol non avéré, et les personnes mises en cause niant désormais toute implication. Il faut toutefois préciser que l'une d'elles est soupçonnée d'attirances « pédophiles ». Note — 67

⁶⁸Libération-1997 Note — 68

⁶⁹Psychiatre des hôpitaux et chef de service au centre hospitalier de Poissy. Note — 69

⁷⁰Libération art. cit. Note — 70

chiatre, sa colère face au déni de pouvoir médical opéré par le pédéraste badin, incapable d'admettre cette gravité de l'acte qui fonde la puissance du thérapeute. Mais aujourd'hui les choses ont bien changé et quand le Dr LACOUR, quelques lignes plus loin, demande que l'on augmente encore les peines prévues pour ce type de délit, c'est bien pour que le patient, le couteau sous la gorge, se rende enfin au pouvoir de l'expert. Il lui faudra plier ou mourir (parfois les deux). Ce sinistre épisode pourrait s'intituler « *La revanche du Dr M'abuse*. » Par ses aveux et sa repentance, le patient vaincu justifiera du même coup le bien fondé de l'action de son médecin. . .

La théorie (américaine) du M.P.D.— *Multiple Personality Disorder*⁷¹ — permet de voir un monstre tapi sous l'accusé le plus brillant et le plus estimé. A l'égal du « nanti pervers », « l'intellectuel dévoyé » est une caricature chérie des médias.

Quand une petite fille fut sauvagement assassinée dans le petit village de La Motte du Caire, on s'est dit que Roman, le hippie pédoque issu d'une famille intello, ferait un coupable plus séduisant que Gentil, l'abruti congénital. Seul le courage d'un juge d'instruction l'a sauvé d'une condamnation certaine et médiatiquement programmée.

b Validité des théories actuelles.

Les auteurs des théories officielles sur l'abus utilisent principalement trois méthodes.

- La première consiste à reprendre, sans la remettre en question, une théorie exposée dans un ouvrage publié précédemment — de préférence aux States. C'est ainsi que les mêmes fumisteries se répliquent indéfiniment sans qu'on songe à vérifier les sources d'information ou la base expérimentale de la thèse développée dans l'ouvrage. On vient de voir comment le Dr LOPEZ et ses comparses⁷² parvenaient à *scientifiser* une littérature de caniveau.
- La deuxième méthode, elle aussi très répandue, consiste à réfuter sans argumenter. Un exemple, encore emprunté au Dr LOPEZ : « Dans les années 50, les psychiatres agrémentèrent (*sic*) le mythe selon lequel les conditions socio-économiques favorisaient les sévices : il n'en est rien. » Ce spécialiste (pas du français, cela est clair) se permet donc de balayer d'un revers de main tout un ensemble d'études sous l'unique prétexte qu'il écrit en 1993 et qu'il possède donc une supériorité évidente sur les pys des années 50 ! Il ne donne d'ailleurs aucun argument à l'appui de sa réfutation. C'est ainsi, et voilà tout.

BAUSERMANN, lui, démontre scientifiquement le rapport existant entre les abus physiques ou sexuels et le milieu socio-économique⁷³. Nous renvoyons le lecteur à sa démonstration argumentée sur le sujet.

⁷¹La fameuse dissociation de personnalité qui permet d'évoquer « Dr Jekyll et Mr Hyde » dans la plupart des procès où une personnalité respectée se trouve jugée pour mœurs. Note — 71

⁷²Toujours dans Le viol. Note — 72

⁷³Ce qui ne revient pas à nier qu'il puisse exister des cas d'inceste mondain. . . Note — 73

- La troisième méthode consiste à asséner une théorie-choc, bâtie sur un exemple isolé non représentatif de l'ensemble des cas, ou même sur des fantasmes invérifiables. Edward BEHR cite ainsi le Dr SUMMIT, psychiatre et expert en abus sexuels, dont les théories ont influencé la plupart des thérapeutes opérant à l'heure actuelle aux E.U. Ce praticien est l'inventeur du *Child Abuse Accomodation Syndrome*, dont le principe, très simple, est le suivant :

« Quand les enfants nient avoir été abusés sexuellement, c'est qu'ils l'ont été. »

En effet, incapables d'assumer l'effet destructeur de l'abus, ils doivent en nier la réalité pour pouvoir survivre. C'est ainsi que, selon SUMMIT, un enfant pourrait être abusé tous les jours et à chaque fois « oublier » qu'il l'a été ! L'idée pourrait paraître comique si elle n'avait, hélas, servi à faire condamner à de lourdes peines de parfaits innocents.

La mode actuelle semble aller vers une théorie qui semble en contradiction avec les dogmes précédents. Mais qui se soucie vraiment de cohérence en ce domaine ? Il s'agit de prendre en compte l'enfant qui, en dépit de tout, affirme qu'on ne lui a pas fait de mal et qu'il était d'accord. On ne peut quand même pas se résoudre à le laisser en dehors du système, le temps qu'il développe les inévitables troubles que la graine d'abus a semés en lui ! Ce serait vraiment dommage. . . Écoutons le Dr Nicole KORFF-SAUSSE, citée dans le volumineux rapport de l'UNICEF sur le sujet :

« Ce dont il faut protéger l'enfant, ce n'est pas seulement de la violence des adultes, de leur séduction, leur érotisme, leur emprise, mais de sa propre violence, à savoir la sexualité infantine. »

Un nouveau lobby pointe son nez, n'en doutons pas. Envolé l'ange de BOUILLON. L'ado plein de sève et le lascar violent seront placés dans une même catégorie : l'enfant qu'il faut protéger de sa propre « violence sexuelle. » Le filon s'annonce juteux. En Grande-Bretagne, un audacieux programme vient d'être lancé. Il s'agit de récolter la bagatelle de 2 millions de livres afin de mettre en place 18 projets dans tout le pays visant à **déceler précocement les enfants qui pourraient se révéler être des agresseurs sexuels, cela dès l'âge de 5 ans !**

En France, on se souvient d'une campagne lancée par Mme ROYAL en mars 99, contre les violences sexuelles à l'école. Un gros titre dans les journaux : « Un viol tous les 9 jours ». ⁷⁴ Les instituteurs ne sont plus en cause. Ce sont les jeunes qui se violent entre eux— Chaque jour, deux élèves seraient en outre victimes de violences sexuelles de la part de leurs camarades. ⁷⁵ Les parents affolés ne peuvent même pas mettre leurs enfants chez les Jésuites puisque, c'est bien connu, ces institutions catholiques sont des nids de pédophiles. . . Alors, que faire ? Les prêtresses du goudou proposeront sans doute

⁷⁴ France - Soir - 19/03/99.

⁷⁵ Ces chiffres valent ceux cités précédemment. . . Il s'agit d'évacuer une insécurité scolaire et urbaine réelles vers le champ sexuel, où tous les amalgames comptables peuvent se donner libre cours.

de rogner le sexe du jeune mâle, forcément violeur. D'autres suggéreront que chaque enfant soit surveillé par un « tuteur⁷⁶ social » chargé d'endiguer sa libido, de le rendre innocent à lui-même en quelque sorte... Ce fut exactement le rôle de la répression anti-masturbatoire au 19^{ème} siècle. Nous en reparlerons plus avant, en étudiant les textes de FOUCAULT.

Ces nouvelles campagnes ont tout lieu de nous inquiéter. Au fur et à mesure que les faits têtus démentent leurs théories, les sectateurs de l'abus en créent de nouvelles afin de continuer à percevoir leurs prébendes. Cette nouvelle *bigbrotherisation* des petits frères vient d'être illustrée par l'affaire Raoul qui a secoué les E.U. et fait régulièrement la première page de tous les journaux en Suisse pendant deux mois. En France, on n'en sera pas étonné, cette affaire a été d'abord passée sous silence, puis évoquée tardivement et sans éclats après la libération de l'enfant. Dans ce cas, la folie furieuse a fait place à la pure barbarie. Voici les faits.

Raoul, un petit Américano-Suisse âgé de 11 ans, est aperçu par une voisine alors qu'il se trouvait dans le jardin familial en compagnie de sa petite sœur de 5 ans. Celle-ci avait la culotte baissée et, d'après la voisine, le petit garçon l'aurait touchée, ce que le garçonnet dément farouchement. Qu'on lise bien ceci : le garçonnet a été arrêté le 30 août 1999, mis aux fers et amené en prison — où il a passé plus de 2 mois. Il n'a dû sa libération qu'à une lettre des députés allemands à Clinton et à de multiples pétitions et protestations émanant de Suisse. Dans la France où on célèbre avec tonitruance l'anniversaire de la déclaration des droits de l'enfant, on s'en est peu ému, tant qu'il était incarcéré. N'est-ce pas la preuve que l'on prépare bel et bien un processus de pathologisation de l'initiation sexuelle masculine, sous la direction et pour le plus grand profit des marchands d'abus ?

Nous venons de parler des **théories fumeuses et invérifiables**. Il nous faut aussi dire un mot des **fausses informations** largement divulguées et facilement épinglables. Elles achèvent de prouver le manque de sérieux global de la plupart des publications consacrées à l'abus.

Le propos mensonger porte parfois sur des points essentiels. Ainsi HAMON, qui se plaît à jouer les hommes de loi, nous déclare⁷⁷ que :

« *Le mineur de 15 ans est lui-même punissable s'il a des relations sexuelles avec d'autres mineurs de 15 ans.* »⁷⁸

Le Code Pénal français affirme le contraire :

« *Les rapports sexuels sont libres quel que soit le sexe pour un mineur même avec un mineur de 15 ans.* »⁷⁹

Dans ce cas de figure, un jeune homme de 17 ans, au développement adulte et perçu comme tel par l'enfant, peut parfaitement sodomiser un garçon de 9 ans si ça amuse ce dernier. Un an plus tard, notre ado risque 20

⁷⁶Un mot suspect, qui évoque trop la raideur.

⁷⁷Op. cit. p 29.

⁷⁸Il est possible que cette fausse nouvelle soit en fait un vœu pieux de Hamon et ses collègues. Une criminalisation des rapports consentis entre mineurs serait une aubaine pour des thérapeutes en quête de clientèles nouvelles.

⁷⁹Droit Pénal Spécial, Dalloz, 1998.

ans de prison... Par contre, aux États-Unis, comme on vient de le voir, le sexe entre mineurs est criminalisé...⁸⁰

Les chiffres totalement fantaisistes, les mensonges patents portant sur des faits vérifiables, devraient nous rendre suspectes les théories bâties sur des éléments aussi apocryphes... Ce sont ces mêmes théories qui, par leurs métastases médiatiques, gangrènent la Justice et entraînent une surqualification des atteintes sexuelles en viols — l'accord de l'enfant impliquant alors, pourquoi pas, un auto-viol...

c) Satanisme, chapelles et scandales.

En matière d'abus, on peut donc dire n'importe quoi si c'est pour le bien supposé des enfants même si, en définitive, cela doit leur faire beaucoup de mal.

Les affaires d'abus sataniques ne doivent pas uniquement être mises sur le compte des traditionnelles outrances américaines. Elles ne peuvent être considérées comme de simples bavures, déjà oubliées, survenues dans le cours d'un processus sain et essentiel visant à protéger l'enfant. Les initiateurs de ces campagnes n'ont jamais fait repentance. Les faux coupables envoyés en enfer et les enfants soumis à la question n'ont pas reçu d'excuses. Les mêmes spécialistes, qui affirmaient contre toute vraisemblance que des enfants victimes d'abus sataniques avaient bu le sang de bébés égorgés devant eux, continuent à faire autorité en matière d'abus. Des enfants sont martyrisés au nom de la nouvelle idéologie de l'abus. Madame Reno est toujours Ministre de la Justice.

Remontons un peu le fil du délire satanique dont la malédiction continue à peser sur nous.

La mode des abus sataniques commence en 83 aux E.U. avec le scandale de la maternelle Mc Martin.⁸¹ Sitôt les circonstances de l'affaire divulguées par la presse, des répliques imitatives se produisent aux quatre coins des États-Unis. L'épidémie atteint bientôt les pays de langue anglaise susceptibles d'être contaminés par les médias américains.⁸² Dès l'année suivante, en Grande-Bretagne, des dizaines d'enfants en bas âge sont enlevés à leur famille suite à de fausses allégations d'abus. Les affaires se multiplient jusqu'en 1991, où le Tribunal d'Old Bailey, confronté à une retentissante affaire de petites filles satanisées par leurs parents, prononce de justesse un non-lieu.

En France, il faudra attendre 1997 pour qu'une histoire de ce genre éclate, longtemps après que les procès américains aient été annulés et les innocents libérés après 5 ans de prison en moyenne.

⁸⁰Des enfants (dès l'âge de 7 ans) sont régulièrement condamnés à des peines de détention ou à des thérapies obligatoires pour « actes sexuels illégaux ». On lira à ce sujet le travail des psychologues H. WAKEFIELD et R. UNDERWAGER *Issues In Child Abuse Accusations* (Institute for Psychological Therapies, Northfield, USA).

⁸¹Nous renvoyons à BEHR et à BAUSERMAN pour les détails.

⁸²Il n'y avait pas encore de news par satellite.

En 1984, Paris Match avait publié un reportage sur l'affaire Mc Martin intitulé *Sade au jardin d'enfants*. Le journaliste y développe la thèse de l'accusation sans aucune distance critique. Il précise, en semblant s'en féliciter, que les coupables (tous innocents!) — au nombre desquels figure une grand-mère de 84 ans — n'iront sans doute pas au bout de leur peine puisque « aucun pédophile n'a jamais survécu dans une prison américaine. »

C'est le délire alcoolique d'une mère d'élève qui a déclenché toute cette affaire. Comment a-t-on pu y ajouter foi ?

On peut tenter d'expliquer cette complaisante crédulité par ce que nous appellerons *l'effet locomotive*. Sur les chemins de l'abus, où les lois de la physique ordinaire ne s'appliquent pas, les wagons sont tirés par une micheline imaginaire... C'est bien pratique. Le journaliste peut facilement raccrocher à la motrice satanique tout un tas de fantasmes liés aux dangers de la sexualité adolescente. Dans le même article, notre folliculaire de Match cite le chiffre de **un million de fugueurs** automatiquement aspirés par les réseaux de prostitutions ou sacrifiés pour la fabrication de *snuff movies*.⁸³ Le chiffre réel fourni par le F.B.I et le N.C.M.E.C.⁸⁴ donne de 52 à 158 disparitions de mineurs par an entre 1983 et 1990, dont plus des deux tiers sont des quasi majeurs et fugueurs présumés.

L'abus satanique, considéré comme avéré, vient donc accréditer tout le reste du folklore sexophobique. On peut, en remontant jusqu'à lui, retrouver la trace de notre obsession malade de l'abus. Profitant de l'effet satanique, on nous balance des chiffres totalement faux sur la pompe aspirante de la prostitution infantile censée pousser à la fugue les enfants américains. On comprend alors la légitime préoccupation des parents affolés et des enfants angoissés, dont certains n'osent même plus ouvrir la fenêtre de peur que quelqu'un ne s'introduise dans leur chambre pour les violer !

Les journalistes et les spécialistes volent au secours des familles. Ils assurent avec dévotion le suivi du moindre acte déviant, à propos duquel on pourra faire sans cesse faire référence au satanisme et aux réseaux de prostitution.

Amalgame et désinformation permettent en tout cas de pisser de la copie...

Aux Etats-Unis, on peut à peu près tout dire. Ceux qui professent des opinions incorrectes s'exposent toutefois à voir leur carrière stagner et leur avenir professionnel compromis.

En France, ce qui ne va pas dans « le bon sens » est tout simplement victime de silence médiatique et donc refoulé dans la non-existence. Les journaux français n'ont, à notre connaissance, consacré aucun article à l'annulation des condamnations dans les procès sataniques aux E.U.

⁸³ Il s'agit de films censés représenter la mise à mort d'enfants. Leur l'existence ne peut être formellement exclue mais il semble qu'à ce jour personne n'en ait jamais vu...En tout état de cause, ces monstruosité n'auraient pas plus de rapport avec la pédérastie que des films montrant des femmes torturées n'en auraient avec l'hétérosexualité.

⁸⁴ Comité National pour les Enfants Disparus ou Exploités.

En 1997, soit avec 14 ans de retard, TF1 et A2 ouvrent toutes deux leur journal de 20 heures sur un livre écrit par un journaliste « compatissant » à propos des abus sataniques dont aurait été victime un garçon aujourd'hui âgé de 24 ans. Il aurait été prisonnier pendant 10 ans d'une secte démoniaque nommée « Krypten. » On l'aurait séquestré, brûlé à l'acide, soumis à des rituels orgiaques — en Belgique, bien sûr ! Quelques semaines plus tard, V.S.D. démontrait dans un reportage, où étaient interrogés les pseudo lucifériens mis en cause dans le bouquin, l'absurdité de toute l'histoire. Il n'y eut aucun écho de cette contre enquête, ni à la télé ni dans le reste de la presse !

Sur la planète média, tout ce qui est vendable est certifié véritable ! Directement importée des States où elle a beaucoup de succès et gagne bien sa vie, on voit apparaître en France un nouveau personnage public : « **la victime-vedette** ». Elle se trimballe de talk-show en actus, auréolée par un malheur qui fait le bonheur d'une télécaste vendeuse de tabous et friande de confessions salaces.

Pourquoi perdre de l'argent en taisant des choses qui, si elles étaient dites, pourraient rapporter gros ? La vérité du propos est relativement secondaire... L'appât du gain, le vedettariat incitent à des accommodements avec la vérité. Il peuvent aussi être à l'origine d'entreprises organisées de détournement de fonds... et de morale.

d) Les escrocs

85

Nous avons parlé de ceux qui ne vérifient ni la source des informations ni leur exactitude. Il y a aussi ceux qui ne diffusent que les infos qui les arrangent. On connaît également ceux qui bricolent l'information afin de la sensationnaliser. Il y a enfin les escrocs purs et simples... Parmi les héros de la lutte contre l'abus, il y en a beaucoup !

1. Ceux à qui la lutte contre l'abus servait de noble paravent :
 - Mme Michaux CHEVRY, inculpée « d'escroquerie, de faux et usage de faux » à répétition⁸⁶ était en 1993, Ministre de l'Action Humanitaire. Elle s'illustra alors par une croisade menée contre le tourisme sexuel et fit promulguer une loi sur l'extraterritorialité en matière d'abus.
2. Ceux qui ont prospéré sur l'abus lui-même :
 - Madame GUBLIN, présidente d'*Enfance et Partage*, une association à l'origine de l'hystérie médiatico-judiciaire en France, a été condamnée en 1996 à 15 mois de prison pour « abus de confiance et détournements de fonds ». ⁸⁷
 - Madame BOTTE, la passionaria pédophile belge, a fait la une de tous les médias. Elle a été nommée femme de l'année en France et ano-

⁸⁵Seul un revirement judiciaire, dans le cadre des recours qui ne seraient pas encore épuisés, pourrait nous amener à moduler cette appréciation.

⁸⁶Le Parisien 23/01/98 entre autres.

⁸⁷Le Parisien 20/12/96.

blie en Belgique. Elle a aujourd'hui la justice aux trousses.⁸⁸ Elle aussi, c'était son intérêt, avait gonflé les chiffres de la prostitution enfantine en Thaïlande où il fait bon vivre dans les hôtels climatisés (on ne l'a jamais vue au secours des enfants égorgés ou victimes des mines anti-personnel). Afin de détourner plusieurs millions de francs, elle prétendait, au cours de l'année 1995, avoir sauvé « 1056 enfants des griffes des marchands d'enfants et des crocodiles étrangers »⁸⁹. En fait, elle s'est prévaluée d'actions effectuées par une O.N.G. appelée *Centre de Protection des Droits de L'Enfant* qui fait état d'un bilan beaucoup plus modeste : 25 mineurs retirés à la prostitution et 29 au travail forcé. Gageons que, pour ne pas compromettre l'abusiveness dont elle était une figure de proue, on n'étalera pas trop l'infamie de Mme Botte.

3. La dernière catégorie, incontestablement la pire de toutes, regroupe « les croisés abuseurs. »

Comment expliquer que les journaux n'aient pas suivi les développements judiciaires de l'affaire impliquant **l'odieux Père LEFORT**? En 1989, ce prêtre fait partie des commissions préparatoires à la promulgation des Droits de l'Enfant. Au début des années 90, il donne des interviews dans tous les médias pour exiger une répression féroce à l'égard des pédophiles, aussi bien en France qu'à l'étranger. Il dénonce en particulier tous ces pédérastes qu'il connaît bien. Il les qualifie de « malfaiteurs » et réclame pour eux un « châtiment exemplaire », apprend-on dans le *Matin de Paris* du 22/12/95. Dans ce même numéro, on nous révèle que le juge Nelly DELFOSSE de Nanterre l'a mis en examen pour *viols sur mineurs* « à la suite de nombreux témoignages accablants et après une longue enquête de la Brigade des Mineurs de Paris. »

Bien entendu, les journaux n'ont donné aucun écho à cette affaire! A quelques mois de la conférence de Stockholm, c'eût été malvenu. On a peu parlé de BOTTE et encore moins de GUBLIN... Il ne faudrait pas se livrer à des généralisations hâtives, n'est-ce pas?

Qu'un hétérosexuel désaxé enlève des jeunes filles et des fillettes, et on n'hésitera pas à considérer tout pédéraste inoffensif comme un Dutroux en puissance.⁹⁰ Mais que nombre des pourfendeurs de l'abus se révèlent être des escrocs ou des violeurs, cela n'entamera pas la crédibilité de toutes ces associations pullulantes, qui prospèrent sur les fonds publics et les dons privés fiscalement déductibles.

Quant à l'UNICEF, étant donné le prestige international dont elle continue à jouir et les sommes considérables que lui rapporte le business de l'enfance malheureuse, comment ne pas considérer les chiffres falsifiés qu'elle publie comme une escroquerie? On rappellera que cette organisation, soucieuse sans doute de frapper les puritains yankees au portefeuille, dénombrait 600 000 enfants prostitués aux E.U. en 1994! Elle faisait des États-Unis une « desti-

⁸⁸Le Soir 17/01/97 - Le Parisien 22/02/98.

⁸⁹Les touristes du sexe...

⁹⁰Et même tout homosexuel. On a vu fleurir en été 99 les affiches d'un mouvement extrême baptisé « Ras l'gay ». On pouvait y lire « Hip! hip! hip! Dutroux ».

nation de tourisme sexuel récemment signalée ». ⁹¹ Seul le désir légitime des fonctionnaires américains de L'UNICEF de travailler près de chez eux peut expliquer la publication de chiffres aussi fallacieux !

e) Les collusions.

La première pourrait également figurer au nombre des escroqueries. Il est question du Dr Catherine BONNET. Cette pédo-psychiatre connue, spécialiste de l'abus, a publié un livre sur le sujet en 1999. ⁹² Elle vient d'être condamnée en appel à une interdiction d'exercer de trois fois un an. ⁹³ On lui reproche d'avoir établi des certificats « faux, mensongers et tendancieux » à propos d'enfants présentant des troubles susceptibles d'évoquer d'éventuels abus sexuels (on a vu avec Mme BOUILLON qu'à peu près toutes les attitudes d'un enfant pouvaient être interprétées en ce sens). Qu'en est-il au juste ? Il s'agissait pour Mme BONNET d'aider des mères en instance de divorce à obtenir la garde des enfants. En accusant le père d'abus sexuel. . .

Il faut se souvenir que dans certains Etats des E.U. les femmes peuvent accuser leur mari de sodomie ⁹⁴ (pratique illégale) pour obtenir la garde des enfants. Comme l'écrit WEST ⁹⁵ : « la loi a mis une arme dangereuse à la disposition des épouses sans scrupules ou vengeresses. » C'est ce qui se passe aujourd'hui en France, en beaucoup plus grave. Quand les lubies d'une psychiatre en quête de reconnaissance rencontrent les frustrations charnelles de mères désespérées, le choc ne peut qu'être générateur de drames. Imagine-t-on le trouble ressenti par le jeune enfant interrogé sur son père, accusé de viols incestueux ? Que dire de celui qu'on arrête, questionne sans relâche et parfois emprisonne sur la base de dénonciations calomnieuses et de certificats de complaisance ? L'association « S.O.S. papas » lutte contre de pareilles aberrations.

Déjà condamnée en première instance, Mme BONNET publie un livre qui accroît encore le malaise. Avec le souci constant de préparer son procès en appel, elle y utilise à tout propos la « souffrance des enfants » à des fins disculpatoires, elle la jette à la face de ceux qui prétendraient l'accuser. . . ⁹⁶

Cette affaire BONNET nous dévoile l'existence de véritables réseaux de l'abus. On remarque en effet que le précédent ouvrage de Mme BONNET était dédié à un juge pour enfants de Bobigny, présent sur tous les plateaux et dans tous les journaux lors des multiples campagnes pédobsessionnelles que nous avons connues. . . C'est elle, encore, qui rédigeait un chapitre complet

⁹¹ D'après la carte du tourisme sexuel établie par l'UNICEF et publiée dans France-Soir le 18/11/94.

⁹² L'enfant cassé, Ed. Albin Michel, 1998.

⁹³ Marianne 5/07/99.

⁹⁴ Pratiquée sur l'épouse, naturellement. . .

⁹⁵ Op. cit. p 77.

⁹⁶ [96] Elle cite en exergue les vers de La Fontaine : "Selon que vous serez puissant ou misérable..." Un bel aplomb ! Les pères accusés, les enfants exploités par Mme Bonnet ne bénéficient pas du porte-voix qu'Albin Michel lui offre.

du *Que sais-je ?* co-écrit par le Dr LOPEZ (qui lui-même fait la pub du précédent livre de Mme BONNET !). Elle nous y expose ses méthodes : il s'agit d'éviter la « silenciothérapie » et « d'aider l'enfant à mettre des mots sur ce qu'il a ressenti. » S'il ne dit rien, le Dr BONNET — sans doute un peu ventriloque — parlera pour lui. Mais l'enfant doit alors prononcer les mots que Mme BONNET a envie d'entendre. Il pourra « accuser cet adulte, exprimer sa rage, sa haine, sa révolte d'avoir été désigné comme victime. » Quelle est l'origine de cette transe écumante dont l'enfant-victime⁹⁷ n'est que le médium innocent⁹⁸ ?

Une fois calmée, elle s'étonne que certains parents aient du mal à « reconnaître la souffrance de leur enfant » et la nient. Heureusement, Mme BONNET va les convaincre d'entreprendre une thérapie le plus vite possible, « sans attendre que s'installent les symptômes. » Ceci est capital, du moins pour l'activité professionnelle de Mme BONNET ! Il ne saurait y avoir qu'un enfant **en sursis de symptômes**. Mme BONNET se chargera donc de le victimiser, de lui inoculer un poison, celui de la « rage », de la « haine » qu'elle même doit éprouver vis à vis des hommes... Nous retrouvons là l'**effet iatrogène**⁹⁹ de la victimisation que dénonce BAUSERMANN. Mais non contente de victimiser les enfants « abusés » qui n'en souffrent nullement (BAUSERMANN montre que c'est la majorité des cas), elle décèle des abus imaginaires pour répondre aux attentes de ses clientes.

A la lecture de ce chapitre du *Que sais-je ?*, rédigé en 1993, on pouvait prévoir le dérapage...

Les anglo-saxons qui ont repéré la supercherie écrivent le mot *therapist* (en français, thérapeute) en deux mots : *the rapist*, ce qui signifie alors « le violeur ! Comment nier en effet que certains thérapeutes profitent de leur position d'adulte et de médecin pour méduser « l'enfant victime », pris en étau entre les certitudes de la mère et l'engluement complice opéré par le psy ?

On pourrait dire, pour la défense de Mme BONNET, qu'elle est elle-même prise dans un système qu'elle a contribué à mettre en place et où elle doit tous les jours prouver son utilité ! On ferme les hôpitaux sans patients. Dans le domaine chirurgical aussi, on apprend que des malades sont opérés de faux cancers par des chirurgiens en manque d'actes...

Ne serait-il pas juste qu'un médecin expert qui a — sciemment ou sous l'effet d'un aveuglement coupable — fabriqué de faux certificats d'abus, soit condamné à la même peine que l'on aurait infligée à celui qu'il met en cause, s'il avait été coupable ?

On peut remarquer, à ce propos, à quel point la loi (qui prévoit cinq ans de prison pour les dénonciations calomnieuses) n'est pas appliquée. C'est donc assurées d'une totale impunité que des femmes en colère peuvent tenter de détruire leur conjoint...

⁹⁷[97]Op. cit. p 101.

⁹⁸[98]Comme le disait Sacha Guitry : "Ces journalistes qui nous insultent, il ne suffit pas qu'on les lise, encore faut-il voir les gueules qu'ils ont ! Ça renseigne, et d'une certaine façon ça rassure..."

⁹⁹[99]cf. Le Rapport Bauserman. On l'appelle aussi "victimisation secondaire". Il s'agit du mal causé par le remède lui-même.

L'*abusiness*, après tout, est un gisement d'emplois qu'il convient de sauvegarder. Mais comment entretenir toute une institution, légitimer d'énormes financements publics ou privés pour les structures, les équipes socio-thérapeutiques, les associations, avec peu de pervers? Comment pondre un article tous les jours avec peu de pervers? Comment se faire aimer des parents-électeurs en annonçant des lois, des réformes, de la sévérité accrue, à propos d'un assassinat, atroce, mais qui ne se produirait « que » « tous les trois ans ?

Pour réussir, prospérer, il faut donc **amalgamer**, créer un lien de causalité entre des faits qui en sont dépourvus, pour pouvoir à tout moment ressasser le thème obsédant : l'enfant est en danger sexuel ! Bien entendu, les réseaux de l'*abusiness* ont leurs relais médiatiques. Mais la denrée se fait rare ! On doit tricher, trafiquer de plus belle pour continuer à scandaliser le lecteur.

Dans son numéro du 28/09/98, *France-Soir* titre sur toute sa une avec une énorme photo mosaïquée : « Stephan, 9 ans, prostitué à Paris. » Ce jeune roumain était censé faire partie d'un gigantesque réseau destiné à alimenter la capitale en chair fraîche. La police était impuissante face aux ramifications du crime sexuel organisé...

La vérité ? Âgé en fait de 14 ans, il était le seul mineur en cause¹⁰⁰. Déjà arrêté et placé en foyer pour délinquance, vols et dégradations de véhicules, il avait fugué pour se trouver des protecteurs argentés...

En 1999, *France-Soir*¹⁰¹ doit se résoudre à faire sa une et deux pages intérieures avec **un seul mineur** qui se prostitue très occasionnellement... Pourtant, à peine trois ans auparavant, le même journal nous annonçait que « 8000 enfants se prostituent en France »¹⁰². On comprend qu'à mesure que le « banc » d'abus s'épuise, on soit obligé d'en inventer. Sinon, que pêcheraient les journalistes et les thérapeutes ? La rubrique pédophilie étant bien ancrée dans les faits divers et de société, il faut l'alimenter, coûte que coûte !

On peut légitimement penser que les truqueurs, les escrocs, les croisés violeurs, les calomniateurs ne seront pas inquiétés outre mesure (peut-être un peu, pour la forme). Il s'agit de préserver l'essentiel, le filon.

f) Réaction des politiques.

Au plan national, il est évident que le champ de leur action s'est considérablement rétréci. La mondialisation rend l'impact de leurs décisions plus difficile à percevoir. Dans le domaine économique et social, l'interdépendance des phénomènes, les pressions internationales, l'importance croissante des décisions prises à l'extérieur du pays, rendent malaisée toute réforme radicale. Pourtant les difficultés subsistent (chômage, précarité, école, insécurité...) et les remèdes ne sont pas faciles à trouver.

L'abus agit comme **un test de crédulité publique**. Si nos concitoyens, terrorisés pour leurs enfants, gobent « ça », alors on pourra sans doute leur

¹⁰⁰[100]Marianne, 08/10/98.

¹⁰¹[101]20/09/99.

¹⁰²[102]21/11/96.

faire avaler d'autres bobards. Pour beaucoup, le conditionnement médiatique opéré au cours de la guerre au Kosovo en est un exemple frappant.

La pédophilie est devenue **un sujet consensuel et dérivatif** à propos duquel tout le monde ressent la même chose et emploie les mêmes mots pour le dire.

Ceux des politiques qui ne mordent pas à cet hameçon facile se gardent bien, en tout cas, du moindre commentaire. Nul ne peut courir le risque de passer pour trop coulant avec les « violeurs d'enfants. » La porte est ainsi ouverte à toutes les surenchères, ce qui conduit en particulier à la défiguration du Code Pénal sous les coups de boutoir d'une opinion manipulée et désinformée.

Toutes les grandes tirades enflammées sur les « viols d'anges » ne sont pas sans rappeler les discussions théologiques un tantinet futiles qui agitaient une Constantinople assiégée et vouée à la disparition...

3) Les logiques de l'abus.

a) Une logique criminelle.

Nous venons de voir comment la caste communicante des sectateurs de l'abus a réussi à imposer son nouveau dogme que nous résumerons d'une phrase : tout abus est **systématiquement criminel**. Nous allons étudier les conséquences éminemment perverses et liberticides qui en découlent. Les deux qualificatifs « systématique » et « criminel » nous paraissent essentiels pour bien saisir les ressorts de cette idéologie et sa parenté avec toutes les terreurs en « -isme » qui ont été les fléaux de ce siècle finissant.

Parlons d'abord de l'aspect **systématiquement** criminel de l'abus. Imaginons qu'une personne ait vent d'un cas de « sexe » transgénérationnel. Elle connaît les protagonistes et ne constate aucune conséquence néfaste apparente. Quelle que soit sa compétence professionnelle ou sa valeur humaine reconnue, il lui est interdit d'exercer son propre jugement, d'apprécier la situation dans sa spécificité. La loi de 1997 rend obligatoire la dénonciation de tout abus, soupçon ou rumeur d'abus sous peine de lourdes sanctions pénales.

Qu'est-ce que cela signifie au juste ? **En l'absence de toute médiation médico-psychologique ou parajudiciaire**, cela revient à mettre en branle une action policière et judiciaire lourde qui entraînera inéluctablement la destruction sociale et morale du déviant et des séquelles probables pour le mineur. Pour avoir voulu éviter cela, des médecins, des éducateurs, des enseignants sont traînés en justice, accusés de *non dénonciation*. Les médias et les procureurs s'indignent : comment ont-ils pu fermer les yeux ? Coupables, certes, de n'avoir pas soumis leur intime conviction aux rigueurs du Dogme...

Le propre de l'idéologie aveugle, c'est qu'elle doit résister à l'évidence des faits. Celui qui en toute bonne foi, sur le terrain, n'aura pas vu le mal¹⁰³ sera

¹⁰³Ou aura penché pour une solution humaine adaptée au cas réel.

détrompé par voie judiciaire. Le moindre retard vaudra une mise en examen. Il faut créer un réflexe de délation instantanée. Il n'y a pas lieu de réfléchir puisque le crime est systématique. C'est grâce à ce genre de matraquage idéologique que des enfants endoctrinés d'U.R.S.S. en venaient à dénoncer leurs parents « déviants. » Toute tentative pour relativiser « l'horreur pédophile » gonflera de courroux les gardiens du dogme : on l'appellera « banalisation » ou même « apologie de crime contre l'humanité... »

Parlons maintenant de la nature **criminelle** de l'abus.

Rappelons en préambule que la coupure¹⁰⁴ entre générations est aujourd'hui consommée aux États-Unis. En France, elle est en bonne voie. Toute implication forte d'un adulte mâle en milieu adolescent est vécue comme suspecte. Dans l'Etat du Massachusetts, c'est une infraction d'adresser la parole à un mineur inconnu. Il est certain que cette rupture, cette absence de modèle d'identification pour l'ado en dehors de sa classe d'âge, en particulier dans les familles éclatées, est un facteur de violence. Il arrive de plus en plus que des ados d'apparence normale et sans antécédents, commettent des crimes affreux. Assassinats sordides, boucheries scolaires à répétition, incitent une société désarmée à se cabrer et à durcir ses lois. Aux E.U. les coupables des crimes les plus graves sont jugés comme des adultes quel que soit leur âge.

Or, suite aux fausses théories propagées par l'abus, les actes sexuels consentis avec un mineur ou même entre mineurs sont hautement criminalisés et traités à égalité avec les massacres de masse ! Voilà pourquoi, en bonne logique, un garçon de 11 ans se retrouve avec les chaînes aux pieds...

b) Logique yankee et exception française.

Aux E.U., en matière d'abus, les institutions agissent avec une barbarie non dénuée d'une certaine logique. L'ex baba-cool Hillary Clinton,¹⁰⁵ à qui on posait, en 1995, la question : « A quel âge les jeunes peuvent-ils commencer à avoir une vie sexuelle ? », répondait ceci :

*« Ma théorie, la voilà : ne faites rien avant 21 ans et ensuite, je ne veux pas en entendre parler. »*¹⁰⁶

Le sexe est donc un mal auquel on se résignera chez l'adulte déchu mais dont il faudra protéger la jeunesse, aussi tard que possible. La répression sera équitable. Une instit¹⁰⁷ qui attend un bébé de son élève de 13 ans sera mise en prison pour 7 ans. Un enfant de 11 ans qui caresse sa petite sœur sera incarcéré. Il faut bien comprendre que la répression sexuelle américaine est d'**essence religieuse**. Le saupoudrage médico-scientifique est de pure forme, il sert de paravent à un fanatisme moral constitutif. C'est pourquoi les chiffres de l'abus n'ont pas besoin d'être exacts. Le plus souvent, le coupable

¹⁰⁴Bien au-delà du classique generation gap...

¹⁰⁵C'est elle qui, par copinage, a fait nommer RENO ministre de la Justice.

¹⁰⁶Newsweek, 26 juin 1995.

¹⁰⁷C'est l'histoire de Mary Letourneau et de son jeune étalon, Willy.

est un homme mais le **démon du sexe** peut aussi habiter une femme ou un enfant. Mâle, femelle, enfant ou prix Nobel¹⁰⁸, celui qui s'adonne au sexe mineur est déchu de son immunité. L'Amérique est en guerre civile permanente. Contre le Mal, le Pêché ou sa version laïque, le politiquement incorrect. . .

Comme chacun sait, la France est experte en Droits de l'Homme : extrêmement pointilleuse sur le sujet. . . Ce qui ne l'empêche nullement de copier le fanatisme moral anglo-saxon pour tenter de l'acclimater au pays de la Raison et de l'Égalité. . . Méconnaissant le fondement intégriste de l'abus-mania, on assaisonne le concept à la sauce hexagonale. Il demeure toujours aussi barbare ; il devient, en outre, absurde et discriminatoire.

Constatons déjà que, chez nous, la femme est disculpée à l'avance de tout soupçon d'abus.¹⁰⁹ On assiste d'ailleurs à un incroyable retournement sémantique. Qu'un prof ou un éducateur ait une relation pédérastique avec un adolescent, il ne peut s'agir que d'un **viol**, d'une **prédation**, d'une **subjugation** de l'ado fragile par l'adulte pervers. Que donne ce même scénario lorsque l'adulte est une femme ?

Paris-Match annonce la couleur : « Moi, Muriel F., coupable d'aimer. . . » Une institutrice de 34 ans baisant avec un élève de 14 ans¹¹⁰ devient une **martyre de l'amour**. Comment peut-on s'opposer à une idylle aussi sublime ? La victime (l'adulte, bien sûr ici !) a subi « un rapt psychologique »¹¹¹. Une femme mûre exploitant un enfant ? Que nenni ! Pour la loi, il s'agit d'un délit dont nul n'avait entendu parler et qui n'a jamais servi à excuser la moindre relation pédérastique : « **soustraction** sans fraude ni violence **d'enfant** mineur des mains de celui qui exerce l'autorité parentale. » C'est du *sur mesure*. Évoquer l'aspect sexuel serait tellement vulgaire. . .

On se demande vraiment ce que font les comités chargés de lutter contre la discrimination anti-homosexuelle ! Sont-ils trop accaparés par le PACS ? Le cas est pourtant flagrant. Des années de prison à coup sûr pour un rapport homo et un satisfecit pour l'amante héroïque. Enfin. . . un mois de prison avec sursis. . . à regret, on l'imagine. L'élève était un « **séducteur**, »¹¹² hétéro semble-t-il. Eut-il souhaité exprimer sa sexualité précoce avec un homme, on l'aurait changé illico en **victime abusée**. Magie du verbe.

Revenons à Raoul, qui a le défaut d'être un mâle, mais demeure tout de même un enfant. . . Devant l'Europe indignée qu'on ait pu emprisonner, mentotter, entraver un gamin de 11 ans, le shérif qui l'a arrêté rétorque : « C'est la procédure normale. » On ne peut que lui donner raison. Crime violent, sexe interdit sont deux facettes du Mal. Et la logique américaine punit le Mal, quelle que soit la personne qui l'incarne. Pour l'Amérique bien pensante féministe et pédolâtre, Raoul et Mary Letourneau sont des ennemis intérieurs, des Sudistes. . .

¹⁰⁸Daniel Sajdusek[recte Gajdusak, *ptr*], Prix Nobel de médecine 1976, incarcéré pour avoir eu des rapports avec un garçon de 15 ans et condamné en 1997.

¹⁰⁹Si elle agit pour son propre compte, mais pas si elle est complice d'un "prédateur" mâle.

¹¹⁰"Les psychiatres ont pensé qu'il avait dix ans d'âge mental" Paris-Match, 21/10/99

¹¹¹Ibidem.

¹¹²Ibidem.

La logique française est un peu chamboulée. . . On n'ose pas trop avancer la banalité du « touche-pipi » car cette expression (dangereusement dédramatisante) est devenue totalement incorrecte. Alors, pour ne pas changer, on se contente de pester contre le traitement que l'Amérique inflige à ses « enfants criminels, » sans distinction. Le cas Raoul est mis en parallèle avec celui d'un autre gamin qui a dégommé un passant à la carabine. Aucun média pour reconnaître qu'un bricolage frère-sœur (quand l'aîné à 11 ans) relève d'une admonestation parentale et non d'un traitement carcéral ! Donner des leçons de Droits de l'Homme aux Américains, ça ne coûte rien mais il ne faut surtout pas risquer de tarir le filon de l'abus !

Cette position absurde appelle deux réflexions.

- Le sexe intergénérationnel étant de nature systématiquement abusive, pourquoi ne pas considérer que Raoul a exploité la naïveté de sa petite sœur, aux yeux de laquelle il jouit d'un prestige de « grand » protecteur ? La France hésite, en fait, entre la logique du prédateur en herbe et celle de l'enfant forcément angélique !
- Raoul, s'il est « coupable », a bien fait preuve de curiosité sexuelle, il a bien pris l'initiative de jeux libidineux sans gravité ni contrainte avec sa petite sœur. En quoi aurait-il pu être **victime** si cette même curiosité l'avait poussé à provoquer des jeux sexuels avec un adulte ou à y consentir ? Il n'est pas concevable qu'une envie sexuelle enfantine ne puisse ressortir qu'à l'abus. Si on refuse de faire place au consentement explicite du mineur, il faut, à la yankee, sanctionner tout **acte tabou** quel que soit l'âge de son auteur. . .

En France, on fait mine de considérer l'affaire Raoul comme le « dommage collatéral » d'une juste cause. On ne peut avouer clairement que le jeu sexuel non violent n'est pas un crime, car cela reviendrait à diminuer la responsabilité de l'adulte abuseur.

Alors on biaise et on demande, en fait, que tous les enfants soient largement déresponsabilisés, même en cas de crime violent. Nul n'admet que le tripotage exploratoire en fratrie n'a pas à intéresser le législateur alors que le crime violent ne peut à l'évidence que le concerner !

En fait, le cas Raoul est la conséquence directe d'une extension démesurée de la notion d'abus. N'oublions pas que la définition même de l'abus est donnée par ceux qui sont chargés de l'identifier. Chez nous, le féminisme médico-médiatique le retaille à ses mesures, quelles que soient les distorsions et les discriminations qui en résultent.

En Amérique, au moins, on respecte des dehors égalitaires dans le traitement judiciaire des interdits sexuels.

4) La résistance éclatée.

On pourrait comparer la lutte contre l'abus à cet antidote administré aux soldats de la guerre du Golfe. Destiné à protéger les G.I.s d'un danger qui s'est révélé imaginaire, le remède-poison a gravement affecté la santé de 100 000

d'entre eux...

Le procureur chargé du dossier Raoul, après l'avoir gardé plus de deux mois en prison, s'est permis de conseiller aux parents un « suivi psychologique » de ce grand pervers. Ce à quoi la mère du gamin a répondu qu'effectivement il serait « **soigné, mais uniquement pour le traumatisme subi dans les prisons américaines.** »

Malgré les conséquences négatives voire tragiques que nous avons évoquées, les sectateurs de l'abus continuent à agir sans rencontrer de résistance. Pour tenter d'en expliquer la raison, il nous faut aborder sommairement les techniques de désinformation. Nous nous en tiendrons aux aspects qui peuvent intéresser notre commentaire.

a) L'art du lien.

Une première technique fréquemment employée consiste à créer un lien artificiel entre un grand crime et le coupable que l'on a sous la main. Ce grand crime peut être réel (Shoah, Dutroux) ou postulé (Kosovo).

- En Belgique, le crime de Dutroux était si atroce qu'il était médiatiquement impensable de se contenter d'un seul coupable. Alors, pour nourrir la meute que l'on avait déchaînée, des ministres furent entraînés dans la boue. Ce que tous les morts du sang contaminé n'ont pas réussi à faire en France, un sinistre fait divers a bien failli le provoquer en Belgique : la mise en cause et le balayage d'un gouvernement et des principales institutions du pays. Nos hommes politiques en ont pris de la graine...
- A Bordeaux, on se saisit d'un vieillard, un notable hautain et peu sympathique. Le procès qu'on lui fait n'a pas à être **juste** et exemplaire. Non. Il doit être **symbolique et pédagogique**. 55 ans après les faits, impossible de prouver quoi que ce soit. Aurait-il pu empêcher des déportations? Est-ce que ça aurait été pire sans lui? On ne le saura jamais. Le vieux Papon n'est plus qu'un macchabée-vivant (!) On l'allonge dans l'amphi judiciaire et on le dissèque au bistouri médiatique pour donner une leçon de mémoire à la jeunesse.
- Au Kosovo, profitant d'une guerre civile attisée de l'extérieur, on anesthésiera le sens critique en lançant le mot « génocide. » Cela suffira pour justifier des bombardements humanitaires qui causeront des milliers de morts...

b) une résistance divisée.

Il est possible que certains de nos lecteurs ne partagent pas notre analyse sur les événements d'actualité que nous venons d'évoquer rapidement! La grande force de la désinformation, c'est justement de diviser ses adversaires. La sensibilité à la propagande est rarement globale. Elle suit la ligne tracée par les clivages idéologiques ou par les intérêts individuels. Ceux qui verront la vérité n'auront souvent ouvert qu'un œil. Chacun dénoncera le mensonge

dont il est victime et s'accommodera de celui qui l'arrange. Une **lucidité débrayable** en somme.

On entendra : « Il est scandaleux de mettre un vieillard de 90 ans en prison... alors que des violeurs d'enfants sont en liberté. »

Ou alors : « On pourchasse les pédérastes mais on n'est pas capable d'arrêter Milosevic. »

Cela s'explique. Nous sommes quotidiennement accablés de mauvaise conscience humanitaire et soumis à des alternatives truquées : Acquitter Papon c'est cautionner la Shoah... , Ne pas pilonner la Serbie c'est être complice d'un génocide, etc...

Pour finir de sceller notre inertie mentale, **la pensée unique multi-supports** (il suffit de voir la devanture des kiosques!) laisse croire à une diversité de points de vue et tue la curiosité de chercher des informations plus difficilement accessibles. Au lieu de brûler les livres, on les boycotte et on sature le public d'infos correctes. L'oie, gavée à bloc, n'ira pas chercher d'autre nourriture...

Et pourtant, si toutes les victimes de la pensée unique, au lieu de se crispent uniquement sur la désinformation qui leur nuit, consentaient à unir leurs réflexions sans exclusive...

IV. FOUCAULT ET L'ENFANT MASTURBATEUR.

Il est frappant de constater que les actuelles campagnes pédophobes¹¹³ jouent exactement le même rôle que les croisades anti-masturbation au 19ème siècle.

Au moment où FOUCAULT donnait ses cours au Collège de France, ce qu'il est convenu d'appeler « **la libération sexuelle** » (M.L.F., F.H.A.R. homo, Charte des enfants...) battait son plein. Rien ne laissait présager les campagnes abusives des années 90. Des journaux de gauche défendaient le droit à l'amour intergénérationnel qui était dans le vent. Les Tribunaux, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire aujourd'hui, sanctionnaient sans faiblesse les *attentats à la pudeur* — qui toutefois n'étaient pas encore confondus avec le viol...

Étudions point par point les similitudes troublantes entre les croisades *branlophobes* des 18-19ème siècles¹¹⁴ et les campagnes abusives de la fin du 20ème.

FOUCAULT note que « le discours sur la masturbation prend la forme, beaucoup moins d'une analyse scientifique, que d'une véritable campagne : il s'agit d'exhortations, de conseils, d'injonctions. » FOUCAULT parle de *croisade*. C'est exactement le terme employé à propos des *abutineuses* dont nous avons parlé. BOUILLON est appelée « la croisée anti-pédophile. » Botte est baptisée « *passionaria anti-pédophile*. » Le style de toute cette littérature

¹¹³Nous emploierons ce mot dans le sens de "pédophilophobe"

¹¹⁴Qui ne concernaient que les enfants de la classe dominante.

est toujours le même. Jamais d'argumentation construite, pas de définition des termes employés. Juste une hystérie haineuse. Qu'on en juge d'après une page prise presque au hasard dans le livre de Simone CHALON.¹¹⁵ Cette grande penseuse, courageuse et nuancée, fait partie des « happy few » immédiatement consultés par les grands médias dès qu'une « horreur pédophile » se produit en France. Elle ne peut contenir sa colère car, dans un coin obscur d'une obscure revue, elle a relevé une opinion dissidente, révisionniste et criminelle sur l'abus.¹¹⁶ Voyons les termes utilisés par cette dame :

« *Je ne peux que m'insurger... délires littéraires... lâcheté et malignité... je tremble de colère en lisant ce genre d'ineptie... ces ignobles propos... on croit rêver... textes révoltants... l'auteur pousse l'ignominie... etc...* »

Le tout dans une seule page (p 104) du bouquin ! Autant dire que l'invective occupe toute la place qui, dans un ouvrage pensé et écrit, devrait être dévolue à la contestation argumentée...

La réfutation cède le pas à l'ire tremulante. Il s'agit, telle une orfraie hérissée, de faire fuir l'adversaire par des vociférations rageuses afin d'occuper seule le terrain. Alors même que l'*univocité* la plus totale règne déjà...

Qu'un esprit distingué comme M. FINKELKRAUT s'avise de moduler très légèrement le consensus haineux, Mme BOUQUET¹¹⁷ lui vole dans les plumes. Aucun argument n'est nécessaire pour cela. Il suffit de hurler, de faire la preuve par les cris...

A propos du discours sur la masturbation, FOUCAULT parle de « **fabulation scientifique**. » Il s'agit de dénoncer les médecins qui, profitant du préjugé d'autorité que leur confrère leur titre, tiennent des propos délirants sans fondement scientifique aucun.

C'est exactement ce que nous avons noté à propos des ouvrages sur l'abus. BAUSERMANN remarque « qu'on a généralement étiqueté les attitudes en fonction de la morale et non de la science, même si ce sont des scientifiques et non des profanes qui utilisent ces étiquettes dont l'usage peut avoir des conséquences graves. »

Un des moyens employés par les médecins du 19ème pour faire passer leur conception de l'onanisme « maladie totale » est d'avoir recours à « une sorte de genre littéraire qui est **la lettre de malade**. » Ces lettres sont, pour la plupart, écrites par le médecin lui-même. Il s'agit, on le comprend, d'étayer par des « témoignages vérité » une théorie un peu douteuse. Une sorte d'aveu à la première personne où justement, à travers les déclarations innocentes du malade qui s'épanche, se vérifient les hypothèses du médecin. Celui-ci, une sorte d'anti-PASTEUR, au lieu d'étudier une pathologie réelle, crée un patient imaginaire affublé de tous les symptômes de la maladie qu'il a inventée pour sa plus grande gloire.

C'est exactement ce que fait P. MENEY dans *Les voleurs d'innocence*, le document marron qui plaît tant au Dr LOPEZ. Tout le bouquin est basé sur

¹¹⁵L'horreur pédophile, Ed. du Pré au Clerc, 1999.

¹¹⁶Il s'agit d'un article, mesuré sans plus, écrit par J.L. HENNIG et paru dans le N° 59 de la revue L'Infini.

¹¹⁷L'actrice humanitaire.

une lettre de malade qu'un psychopathe assassin est censé lui avoir écrite.
Extraits :

« *Je me livre au viol de fillettes depuis l'âge de 22 ans et j'en ai près de 60... Des enlèvements comme celui-là, j'en ai fait des dizaines... La ramener chez moi pour la violer mais aussi pour la tuer. Je n'en étais pas à mon coup d'essai... vous la regardez se tordre, pleurer et faire des grimaces... bien souvent la gamine oubliait que je l'avais embarquée de force dans la voiture, et elle commençait à me considérer comme un copain. Elle m'embrassait en partant...¹¹⁸ j'ai trouvé la filière... j'expédie les gamines en Allemagne... dès quatorze ans elles sont retirées de la circulation, proprement et sans laisser de traces... etc. »*

MENEY précise pour authentifier la chose : « Psychiatres et policiers m'ont dit que ce récit est conforme aux aveux qu'ils ont **l'habitude d'entendre**. » MENEY opère un croisement entre le serial killer à l'américaine et « le pédophile qui croit qu'il ne fait pas de mal » pour montrer qu'il s'agit en fait du même homme : l'auteur de la lettre. Sa parabole monstrueuse tend à nous convaincre que l'acte criminel est inscrit dans la pédophilie ordinaire, qu'il en est inséparable. En outre, il laisse entendre que ce genre de personnage est assez répandu puisque les policiers assurent qu'ils ont *l'habitude* de recueillir ce genre de confession.

Ce faux manifeste, qualifié par le Dr LOPEZ « d'ouvrage bien documenté », ramasse tous les fantasmes ogresques latents en vue de réalimenter le bûcher pédophobe.

MENEY, qui a fait carrière dans la détresse à grand spectacle, sait qu'on peut manipuler l'opinion avec des faux grossiers. Sans risques. Il est absout à l'avance, chacun étant persuadé que cela va dans le bon sens, celui d'une protection renforcée pour nos enfants.

Mais, au fait, qu'est-ce qu'un « bon sens » balisé tout du long par les mensonges, l'amalgame et la désinformation ? Il s'agit de rien moins qu'une incitation à la haine et au meurtre. Qui n'aurait envie, à la lecture de sa lettre, d'estourbir l'ignoble salopard (virtuel) qui, en plus, nous nargue ?

Mais — il faut le rappeler car c'est essentiel — ce monstre cynique, c'est le même qui peut avoir des relations « copain » avec les fillettes qui le remercient et l'embrassent en partant ! Le manipulateur et l'assassin-trafiquant d'enfant fusionnent. La haine du second peut donc légitimement se porter sur le premier.

Les conséquences font partie des faits divers. On assiste à des massacres suite à un soupçon d'attouchement, à l'exécution de « pointeurs »¹¹⁹ par des co-détenus, à des suicides familiaux dus à une accusation, à des autolyse¹²⁰ de personnes persécutées ou effarées par l'image que la société leur renvoie d'elles-mêmes.

¹¹⁸Oui, il en relâchait certaines...Note — 118

¹¹⁹Il s'agit des condamnés pour crimes ou délits de nature sexuelle.

¹²⁰C'est le nom correct que les psys jargonneux donnent au suicide pour en arrondir l'horreur et cacher leur responsabilité dans ce type d'affaires.

Cette lettre de malade est trop démonstrative du propos calculé de MENEY pour être l'œuvre d'un mauvais plaisant. Il s'agit donc bien, à l'évidence, d'un bidonnage criminel.

Après avoir étudié les méthodes propagandistes, venons-en au fond de la théorie branlophobe. Que prétend-elle nous enseigner? Il s'agit, selon FOUCAULT, de « démontrer **la puissance causale inépuisable de la sexualité infantile** ou du moins de la masturbation (et de) rapporter à un certain interdit sexuel tout le champ du pathologique, et ceci jusqu'à la mort. . . son temps d'effet est absolument aléatoire : une maladie de vieillesse peut parfaitement être due à une masturbation infantine. . . la masturbation est en train de devenir la causalité universelle de toutes les maladies. En portant la main à son sexe, l'enfant met en jeu, sans pouvoir en calculer les conséquences, sa vie toute entière. »

On pourrait dire la même chose de l'abus sexuel, mot pour mot! BAUSERMANN nous rappelle que des spécialistes contemporains ont tenté d'expliquer la quasi totalité des psychopathologies adultes par l'abus sexuel. La multiplicité des symptômes souvent contradictoires imputables à l'abus permet à celui-ci de devenir **le principe explicateur de tout mal-être**. L'enfant moderne sera ensorcelé par son abus comme celui du 19ème l'était par son onanisme. De même que la masturbation rendait sourd (et fou), l'abus rendra amnésique (et suicidaire) dans l'intérêt bien compris des spécialistes de la mémoire retrouvée.

En ce qui concerne la thérapie, FOUCAULT nous dit que « cette campagne comporte également des institutions destinées à soigner ou guérir les masturbateurs. . . des appels de médecins qui promettent aux familles de guérir leurs enfants de ce vice. »

On connaît les véritables instruments de torture destinés à empêcher, mécaniquement, les enfants de se branler¹²¹. BAUSERMANN nous rappelle fort à propos que la circoncision était destinée à empêcher l'auto-abus lors de la toilette. FOUCAULT nous affirme qu'à la fin du 19ème siècle des médecins pratiquaient encore l'excision sur des petites masturbatrices. Aujourd'hui, les cages à serrures et les étuis pénis ont laissé la place aux verrous psychiques commandés à distance. . .

Ce **culte de l'aveu**, dont parle FOUCAULT à propos des médecins onanophobes, peut expliquer l'engouement de nos spécialistes modernes pour la mise en scène judiciaire :

« Il faut que le malade reconnaisse son mal. Il faut qu'il en comprenne les conséquences, il faut qu'il accepte le traitement, bref il faut qu'il avoue. . . »

Dans un cas d'abus sexuel, l'aveu de la « victime » peut être obtenu par des interrogatoires répétés et orientés jusqu'à obtention de la « bonne » réponse. Nous avons vu ce qui pouvait inciter un mineur à endosser le rôle de victime. . .

¹²¹ Il y a le vocabulaire accusatoire et le vocabulaire disculpatoire. Les médecins du 19ème auraient sans doute peu apprécié que l'on dédramatise la masturbation en la qualifiant de « branlette », comme ceux d'aujourd'hui accusent le « touche-pipi » d'avoir caché des horreurs pédophiles. . .

Quant au *perpétrateur*, d'après la nomenclature psy, « l'effet cinglant de la judiciarisation et le prononcé du temps de la peine sont des facteurs essentiels pour l'abrasion du risque de récidive ». ¹²²

Nous avons eu l'occasion d'assister à un des rares procès pour « tourisme sexuel » organisés en France. Il s'agissait à l'évidence d'étreindre la nouvelle loi, de bien montrer qu'elle existait, sous l'œil des caméras et des journalistes. Jusqu'au jour du procès, un des accusés s'était montré réfractaire à ce qu'il appelait le « lavage de cerveau » auquel on voulait le soumettre. Il avait eu des rapports sexuels avec un garçon âgé d'après lui de 15 ans, au Sri Lanka. Bien entendu, la *victime* figurant sur des photos qui avaient entraîné le dévoilement de l'affaire n'avait été ni interrogée ni même identifiée. Le substitut furieux agitant la menace d'un procès d'assises et de 20 ans de réclusion, l'accusé fut contraint de reconnaître, à l'aide des mots mis dans sa bouche par le procureur lui-même, qu'il « n'aurait pas renoncé à avoir des rapports avec ce garçon, même si il avait eu moins de 15 ans. » Il dut par conséquent avouer qu'il était malade et accepter de se soumettre à des soins au cours de sa longue peine (5 ans) et après. Si on passe sous silence le petit chantage à la mort carcérale opéré par le substitut, voilà un bel hommage rendu par un condamné repentant à la puissance et à la compétence des experts psychiatres ! Un superbe aveu arraché au finish !

Si on fait les comptes, on s'aperçoit que les experts modernes font une meilleure affaire que leurs collègues du 19ème. Pour chaque abus déniché, ils disposent d'une **double clientèle potentielle** : les « victimes » et les « coupables » soumis tous deux aux soins forcés.

FOUCAULT conclut qu'il s'agit là (il parle de masturbation) d'une « grande persécution physique de l'enfance au 19ème siècle, qui a presque l'ampleur des persécutions contre les sorciers au 16ème et 17ème siècles. » Mais quelle utilité sociale a pu avoir cette croisade cruelle ? FOUCAULT pense qu'il s'agissait alors de confier à une famille restreinte la surveillance physique rapprochée de l'enfant, afin que celui-ci puisse arriver sain, apte et docile dans les nouvelles institutions d'état chargées de le former. . .

Parallèlement, nous devons essayer de comprendre quelle est aujourd'hui l'utilité sociale des campagnes contre l'abus.

V. POURQUOI ?

Qu'est-ce qui peut expliquer l'éclosion et le succès de ces nouvelles théories à ce moment précis de notre histoire ?

Il nous faut revenir, avec un éclairage un peu différent, à l'idéologie féministe dont nous avons parlé. Nous avons vu que celle-ci fait de la femme, dans la famille et au niveau politique, le garant de la protection de l'enfant. Nous avons montré aussi comment cette position servait à promouvoir l'idée de parité.

¹²²F. Hamon, op.cit. p 45.

Or, nous pensons avec SORAL que « l'esprit féminin (et son goût des objets) » est également là pour nous « faire accepter le rôle de purs consommateurs auquel le néo-libéralisme nous a déjà condamnés. »¹²³

Dans cette même optique, on constate que tout le folklore libérateur de l'après 68 est aujourd'hui utilisé et encadré pour favoriser des marchés, préserver des intérêts corporatistes, masquer des impuissances. **La rencontre des idéologies progressistes dénaturées et de la société marchande qui les utilise à son profit** nous semble être un élément essentiel.

Nous allons prendre quelques exemples.

a) le porno.

Il est un peu le résidu fossilisé, le coprolithe des mouvements de libération sexuelle. YOUNG et les gourous de l'orgasme nous l'avaient prédit : nous allions nous accomplir pleinement par l'épanouissement de nos facultés de jouissance. Désillusion. Le porno, le peep show nous proposent en fait un voyeurisme tarifé, un concentré de génitalité totalement isolé du reste de notre existence, une sexualité parcmètre.

En décembre 96, un des magnats du porno business en France, M. BENAZÉRAF, était invité à s'exprimer sur France Culture. « Il faut baiser les pédophiles », annonçait-il, témoignant à leur égard d'une haine étrange. Comment l'expliquer ?

La pornographie officielle, comme l'homosexualité « gay », sont des formes hautement standardisées pouvant laisser croire que nous jouirions aujourd'hui d'une liberté jamais égalée. Mais le porno normé implique au contraire un rétrécissement du champ érotique. En effet, la prospérité du commerce pornocrate implique qu'en contrepartie la pureté des plus jeunes soit garantie. L'angélisme fait bon ménage avec le culte des démons de midi.

Pour disposer et profiter de tous les supports de diffusion modernes, la pornocratie ne peut pas se permettre d'être accusée de corrompre la jeunesse. Elle doit **en rajouter sur la pureté pour mieux tirer profit de la débauche...**

De même, la tranquillité du bastion gay suppose l'abolition de la pédérasie. La pureté mythique de l'enfant et de l'adolescent **Pour évacuer le problème de sa sexualité bouillonnante, on dira qu'il est encore « si fragile, dans sa tête... »** sera abandonnée, en compensation, aux gardiens de l'ordre moral (et à leurs alliés objectifs féminazes) résolument hostiles aux pédés et au porno... et qui les ont à l'œil ! Le marketing de la dépravation fait son beurre sur la continence des mineurs.

b) Le monde homo.

Sans doute pour ne pas attirer de trop jeunes oreilles en vadrouille sur les ondes, la station de radio Fréquence Gaie s'est rebaptisée Radio F.G... Entre

¹²³Op.cit. p 119. Note 123

deux boum-boums techno, de larges plages de pub confirment le pouvoir hautement consommateur de la société gay — et de son franc rose — toute béate d'américanité primaire.

Ceci explique que l'on soit passé d'un premier type,¹²⁴ **le modèle homopédérastique d'essence grecque** discret et furtif, à un second, **le modèle gay**, plastronnant, revendicateur et très courtisé pour son pouvoir d'achat.

- Le premier type, susceptible de toucher une bonne partie de la jeunesse, est un modèle transitoire, potentiellement éducatif et compatible avec la famille hétérosexuelle.
- Le second touche une partie réduite — mais influente — de la population. Il est permanent (ghetto), très inscrit dans la société marchande, et généralement incompatible avec une vie de famille hétéro.
- Bien entendu, tous les homosexuels ne s'inscrivent pas dans ce schéma réducteur. Bon nombre d'homos bien intégrés, tolérants et discrets sont ulcérés par la caricature gay !

Malgré la promotion médiatique de la Gay Pride¹²⁵ et l'acceptation de l'homosexualité adulte, il semble bien que la plupart des familles refusent, pour leur enfant au moins, le modèle permanent.

Cette homosexualité maniérée, marchande, sidéogène, coupée de la famille hétéro et de l'enfantement, agit comme un repoussoir.

Les parents craignent qu'une expérience précoce prédétermine leurs enfants et les enferme dans le ghetto gay. Et même si l'enfant ne devient pas homo, cette sexualité nuisible pèsera d'un poids insupportable sur son équilibre adulte...

Autrefois, en cas d'expérience précoce, faute d'un modèle gay visible et institué, les parents tendaient à minimiser l'incident qui ne pouvait que s'inscrire dans un processus de maturation hétérosexuelle. **Aucun modèle permanent n'existait pour nourrir leur peur que l'enfant soit aspiré par une autre sphère...**

c) les nantis.

De temps en temps, pour faire oublier les profits colossaux réalisés par les spéculateurs et les maîtres de « l'horreur économique », on jette un notable en pâture aux classes pauvres.

Déjà, à d'autres époques, puritains et calvinistes prêchaient que le sodomite¹²⁶ témoignait « d'un mépris envers les pauvres ». Les idées puritaines devenaient « dans des mains ignorantes, les armes terribles d'une revanche sociale »¹²⁷.

On se souvient du notaire de Bruay-en-Artois, trop nanti pour être honnête... Dans cette même région industrielle, un film d'Yves Boisset présente

¹²⁴Nous parlons d'un type d'homosexualité socialement tolérable.

¹²⁵Où des follasses peuvent imposer à ceux qui n'ont pas demandé à le voir le spectacle de leurs attributs et de leurs prouesses fornicatoires.

¹²⁶Qui avait le même rôle défouloire et dérivatif que l'abuseur aujourd'hui.

¹²⁷Colin Spencer, Histoire de l'homosexualité, Ed. Le Pré aux Clercs, 1998.

Une femme flic qui, seule face à l'omerta locale, met fin aux agissements d'une conspiration de nantis ligués pour violer des enfants d'ouvriers.¹²⁸ A quelques kilomètres de là, l'ignoble Dutroux ne pouvait pas avoir agi seul. Il fallait que derrière lui se cachent des pervers haut placés...

On a beau prouver que, dans les pays de prostitution infantine et adolescente, la clientèle est à 95% locale et que cette prostitution, aux racines purement autochtones, prospère en outre sur la pauvreté dans laquelle on laisse ces pays s'enfoncer, rien n'y fait. Le responsable ne peut être que le passager de « viol charter », ce nanti qui vient pourrir des enfants, frères des nôtres, qui fouillent si dignement dans des tas d'ordures pour survivre. Dans un débat d'Arte sur le sujet, le douteux Zorro suisse Ziegler insistait à plusieurs reprises pour préciser que les salauds corrupteurs étaient « tous en costume-cravate... »

On s'est aperçu, il y a peu, que les moralisateurs des plateaux de télévision, les grands dénonces publics, figuraient parmi les nantis les mieux payés de France ! Se mettre du côté des plus modestes en tapant sur les « pervers » haut placés, cela peut rapporter gros !

d) la justice.

André GIDE, le « contemporain capital »¹²⁹ n'a jamais travaillé. Il est le parfait exemple du nanti pédéraste. Au début du siècle il fut juré d'assises ; il pourrait aujourd'hui être jugé pour viols et tourisme sexuel...

La Justice est, nous l'avons vu, soumise aux pressions croisées des médias et des politiques. Les news sont de plus en plus gorgées de judiciaire. L'hermine pâlit sous les flashes.

Dans certains domaines essentiels, notamment la violence physique et le respect de la propriété, elle a du mal à rentrer en condamnation. Que faire contre des bandes de jeunes qui, venus assister au procès de l'un des leurs, huent les magistrats et pissent contre les portes de la salle ? On ne peut pas risquer un embrasement des cités. Les échéances politiques approchent...

Et que dire de ces policiers présents au procès de certains d'entre eux, accusés de « tortures et actes de barbarie » sur des prévenus, traitant en pleine salle d'audience et sans se gêner les magistrats d'« enculées » et de « salopes » parce que le verdict ne leur avait pas plu ?¹³⁰ Avec succès d'ailleurs, puisque, conscients qu'on ne peut pas se mettre la police à dos, des magistrats libéreront les présumés tortionnaires en appel.

Les crimes commis par des mineurs sont, eux aussi, de plus en plus fréquents. Une association de trente parents dont les enfants ont été tués par des mineurs s'est créée, indignée par le laxisme dont la justice a souvent fait preuve à l'égard d'**adolescents multirécidivistes violents**¹³¹.

¹²⁸Tous les ingrédients y sont...

¹²⁹Titre d'un livre d'Eric Deschodt, Ed. Perrin, 1991.

¹³⁰France-Soir, 26/03/99.

¹³¹France-Soir 19/11/98.

Il reste quand même un secteur où la Justice agira sans mollir et sans sourcilier. Dans des affaires de mœurs sans violences, des magistrats encouragés par la rumeur publique prononcent des sentences de mort carcérale. Cela compense. Nous citerons cette brève du *Parisien* :

« R.T., accusé de viols ou d'agressions sexuelles sur dix enfants, a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle... **Pour s'attirer l'affection de ses victimes, il leur offrait des cadeaux ou des voyages.** »¹³²

Voilà donc ce qu'en quatre petites lignes on peut retenir de plus grave pour justifier l'emprisonnement « à mort » d'un homme de 54 ans ! Au lieu de les violer brutalement, ce qui aurait été plus franc, le monstre offrait des cadeaux et des voyages... contre de l'affection. Ça dépasse l'entendement ! Pour la peine, il ne bénéficiera même pas des grâces présidentielles accordées aux mutilateurs et aux assassins...

En matière d'abus et de mineurs délinquants en particulier, la Justice semble inféodée à un secteur psycho-social qui, nous l'avons amplement démontré, a perdu le nom de science en s'affranchissant de l'**exigence de la preuve** « sans laquelle tout discours se condamne aux fragilités de la croyance et à la naïveté des convictions. »¹³³

Malgré ses errements et sa dépendance, notre Justice sans Pyrénées se voudrait absolue et universelle.

e) l'enfant mutant.

Suite à l'affaire Dutroux, une marche blanche avait fait descendre 300 000 Belges dans les rues. Les médias avaient réussi à persuader la population que des Dutroux il y en avait partout, grâce à la complicité du gouvernement qui comptait en son sein une mafia pédophile (Botte avait les noms).

Au delà du pilonnage médiatique, comment expliquer plus profondément le succès que ces campagnes ont rencontré dans l'opinion ? Nous avons mentionné la revanche sociale, très circonscrite, autorisée contre les pourris au pouvoir qui s'envoient les enfants du peuple.

Il semble bien, aussi, que la protection **de** la jeunesse permette d'occulter un problème que notre société a du mal à regarder en face : la protection **contre** la jeunesse.

L'incarcération de plus de deux millions de personnes a permis de réduire un peu la délinquance globale aux E.U. En revanche, le nombre des mineurs arrêtés pour meurtre a augmenté de plus des deux tiers !¹³⁴ De temps à autres, un massacre scolaire — 6 en 18 mois ! — émeut l'opinion. On se demande avec combien d'années de décalage les mêmes carnages vont se produire en France... On sait que, chez nous, les crimes de mineurs explosent déjà et que la violence scolaire est en constante augmentation.

¹³²06/12/97.

¹³³Introduction de J.M. Berthelot aux Règles de la méthode sociologique de Durkeim, Ed. Flammarion, 1988.

¹³⁴When Good Kids Kill p 6, D. Kelleher, Ed. Praeger, U.S.A.

Dans ce contexte, **la protection sexuelle semble être le dernier pouvoir** entre les mains de parents qui ne peuvent plus « corriger » leurs enfants — dans tous les sens du terme.

C'est aussi l'ultime rempart dressé contre un monde extérieur marchand et dédivinisé.

En outre, on constate que le progrès technique permanent accentue le décalage entre générations. Les enfants nés avec l'informatique s'y meuvent avec aisance, parfois avec génie, alors que les parents, eux, piétinent. Les vedettes du sport ou de la chanson, de plus en plus jeunes, ont moins à attendre de leur famille que de leur coach ou de leur producteur qui sauront les guider et gérer leur ascension.

Les parents conservent encore la « **garde du corps** » de l'enfant. Ils ne peuvent, toutefois, l'exercer seuls. Il doivent collaborer avec les institutions scolaires et socio-éducatives chargées de les assister et de les orienter dans leur tâche. Un refus pourrait entraîner un soupçon de dérive sectaire, voire sectaro-pédophilique.

En s'obnubilant sur un agresseur sexuel largement fantasmé, **les parents donnent une forme tangible à toutes les forces diffuses qui éloignent et menacent leurs enfants**. Ceux dont les enfants, privés d'amour, ont rencontré le pédéraste consolateur, sont les premiers à vouloir la mort de celui sur qui la société les autorise à rejeter la responsabilité de tout le malaise familial !

La consubstantialité parent-enfant, poussée à l'extrême, est parfois illustrée par des faits divers tragiques. C'est le *rituel d'anéantissement familial*. Le parent suicidaire, pour qui l'enfant n'est qu'un prolongement de lui-même, donne la mort à sa progéniture avant de se supprimer. Mais c'est dans la discrétion que meurent ces enfants sans prénom, victimes de rancunes adultes ou d'une explosion de normalité bourgeoise...

VI. CONCLUSION.

Comment le rapport BAUSERMANN a-t-il été accueilli aux E.U. ? Très fraîchement, comme on pouvait s'y attendre ! Des attaques virulentes ont été portées contre la très puissante A.P.A.¹³⁵ qui publie la revue où l'article de BAUSERMANN avait paru. Les médias, à l'instar du fameux docteur Laura — une Mémie Grégoire yankee — y sont allés de leurs hoquets courroucés, « on croit rêver », « ça me rend malade », accusant tout simplement l'A.P.A. de complicité avec les violeurs d'enfants... Les attaques étaient si violentes que les journaux ont pu parler d'une véritable croisade menée contre les auteurs du rapport.

L'A.P.A., passablement ébranlée, publia deux communiqués contradictoires, l'un affirmant qu'elle avait toujours lutté contre l'abus sexuel et qu'elle continuerait à le faire et l'autre qu'**elle avait examiné la recherche incriminée sous toutes les coutures et l'avait trouvée scientifiquement valide**.

¹³⁵ Association Américaine des Psychologues. [confondue dans l'original *ptr*]

Le Congrès eut une réaction très américaine : il demanda comment une recherche qui aboutit à des **conclusions** aussi **incorrectes** avait pu être financée. Des députés s'insurgèrent à l'idée que les deniers publics aient pu servir à obtenir des résultats aussi désagréables, fussent-ils scientifiquement incontestables. En réalité, aucun fonds n'a été investi dans cette étude. Les chercheurs l'ont menée bénévolement durant leur temps libre. Quant à l'autre A.P.A.,¹³⁶ également mise en cause, voyons ce que dans un jargon impayable ses représentants ont déclaré (textuellement) :

« *Nous n'acceptons pas les recherches incorrectes, et toute recherche qui déclare possible le consentement de l'enfant est incorrecte.* »

« *Un enfant ne peut consentir s'il n'a pas atteint l'âge où il est légalement autorisé à consentir.* »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que de tels sophismes nous renvoient plus aux interdits religieux qu'à la rigueur scientifique !

Pour finir, l'A.P.A. déclarait qu'elle n'avait tenu compte **que** de la valeur scientifique de la recherche et avait négligé ses implications sociales et politiques, ce qu'elle promettait de ne plus faire à l'avenir. . . Le rapport fut transmis à Clinton qui, au mois de juin 99, ne l'avait toujours pas lu.

Le problème, il est vrai, est délicat. Si malgré des contre-études qui, n'en doutons pas trouveront facilement un financement, on n'arrive pas à nier la validité du rapport BAUSERMANN, la justice américaine s'expose à une cascade de procès en réparation, intentés par ceux qu'une conception trop systématique de l'abus a fait condamner.

Il serait préférable de contraindre BAUSERMANN à abjurer sa théorie, comme Galilée avait dû le faire en son temps. . . Revenons un instant à nos Créationnistes que DARWIN, on le sait, dérange dans leurs convictions religieuses. Nul doute que, s'ils étaient au pouvoir, ils s'indigneraient qu'on dilapide l'argent public pour étayer des thèses évolutionnistes. . .

Les capacités de réaction et d'adaptation du système de l'abus sont proportionnelles à la force qu'il a déjà acquise. Celle-ci, on l'a vu, est considérable. Il serait donc illusoire d'espérer qu'il implose tout à coup sous l'impact d'une vérité révélée ! On a donc toutes les raisons de craindre que la recherche scientifique soit de plus en plus bridée par les interdits et inféodée aux idéologies à la mode.

Pour notre part, nous admettons, à l'instar de tous les experts qui l'ont examiné, que le rapport est scientifiquement irréprochable. Nous rappellerons, avant de conclure, quels en sont les points forts :

- Le rapport remet en cause des théories infondées sur la définition de l'abus et sur ses conséquences.
- Il permet de recentrer l'attention sur les abus réels, physiques, moraux ou sexuels.
- Il devrait, en toute logique, interdire que des relations consenties entre un adulte extérieur à la famille et un adolescent soient assimilées à des viols et traitées sur le même plan que les sévices réels dont certains

¹³⁶ Association Américaine des Psychiatres. [confondue dans l'original *ptr*]

enfants ont à souffrir.

- Il devrait interdire aussi que des condamnations en justice soient fondées sur la théorie notoirement fautive voulant que l'abus sexuel cause systématiquement des dommages irréparables. L'aspect potentiellement négatif de certains types de rapports inter-générationnels ne doit pas occulter la possibilité (statistiquement supérieure) d'effets positifs ou neutres.
- Les Droits de l'Enfant, totalement fictifs, devraient commencer à être respectés. Ils ne devraient pas permettre que la violence soit confondue avec l'initiation sexuelle. Il ne devrait plus être possible que les auteurs d'atteintes physiques parfois définitives soient traités avec plus de compréhension que les auteurs d'actes socialement proscrits, mais dont le caractère dangereux ou même non bénéfique est plus que douteux. L'échelle des peines encourues doit être revue et redevenir proportionnelle à la gravité reconnue et avérée des actes commis. La logique pernicieuse, qui permet aujourd'hui à l'infanticide d'être plus recevable que l'histoire sexuelle,¹³⁷ finit par aboutir à l'incrimination et à l'emprisonnement de jeunes enfants coupables de jeux sexuels entre eux. Elle doit être dénoncée.
- Les apprentis sorciers de l'abus doivent cesser de sacrifier ces enfants qu'ils font commerce de protéger.
- Toute personne arguant d'une théorie prétendument scientifique pour obtenir la condamnation pénale d'un délinquant sexuel, ou entretenant sciemment la confusion entre un interdit religieux, moral ou social et une vérité expérimentale établie, devrait être poursuivie.

Le rapport BAUSERMANN montre aussi que les folles campagnes émancipatrices des années 70, revendiquant une liberté sexuelle totale et sans contrôle de l'enfant, se sont révélées éminemment critiquables et contre-productives.

Même si elles sont minoritaires, les réactions négatives existent, le rapport le montre bien. Pour les filles, c'est une minorité importante, et chez les garçons il existe aussi de vraies victimes de l'abus. La même étude, qui interdit de considérer tout pédéraste comme nuisible, prouve aussi que certains d'entre eux au moins le sont. Le traumatisme est rare dans les rapports pédérastiques. Néanmoins, on ne peut retirer à la société son droit de regard sur les pédomaniaques compulsifs, les fétichistes de l'imberbe, dont les délires obsessionnels peuvent relever de soins psychologiques ou d'une sanction pénale adaptée.

Parmi tous ces *fous d'enfance*, combien cultivent un talent ou une passion qu'ils auraient à cœur de transmettre à l'éphèbe de leurs songes? Même si beaucoup d'érastes se fantasment volontiers en nouveaux Socrates, doux initiateurs à une vie charnelle mâtinée de philosophie ou maîtres platoniques, le contexte actuel ne favorise guère l'émergence des mentors modernes. Ils

¹³⁷Une mère infanticide, conservant le cadavre de son enfant au congélateur, condamnée à 7 ans...

sont aujourd'hui remplacés, avec un succès fort mitigé, par des **acteurs sociaux de terrain**, des éducatrices spécialisées...

MONTHERLANT écrivait :

« *Les mouvements de jeunesse sont pleins d'hommes que, du dehors, on admire d'être si zélés et qui ne le sont que parce que c'est là qu'ils satisfont leurs penchants fondamentaux. Ils ont fait coïncider leur devoir et leur plaisir, ce qui est sûrement la meilleure façon de donner au devoir une bonne trempe.* »

Il ne faut surtout pas imaginer que ces éducateurs troubles se livraient à des orgies pédophiles ! La plupart sublimaient leurs désirs... Au moins n'étaient-ils généralement pas mis au pilori pour une attention trop tendre portée à leurs garçons, une caresse sur les cheveux ou un baiser au coucher.

Aujourd'hui, pour continuer avec MONTHERLANT, l'abbé De Pradts (*La Ville dont le prince est un enfant*) serait mis en garde à vue dès l'acte I et le Supérieur inculpé pour non dénonciation ! A la fin, Souplier, coupable de viol sur un camarade plus jeune (c'est la scène de la remise) serait emmené menottes aux poignets...

Une des pièces majeures du répertoire dramatique français, revisitée par un metteur en scène correct, l'effet serait cocasse si on arrivait à oublier qu'une entreprise de nettoyage éthique est en marche. Aux E.U., dans les universités, on fait la chasse aux œuvres européo-centrées qui représentent quand même l'essentiel de notre héritage culturel. On impose des quotas d'œuvres féministes, ethniques, gays, sans égard pour leur valeur intrinsèque... En France, Mme BOUILLON propose d'interdire toute œuvre de fiction laissant envisager une possibilité d'amour sexué transgénérationnel. Mme BOUILLON, qui est aussi procureur de son état, nous ramène au problème le plus grave, le plus difficilement réversible, celui sur lequel nous voulons clore ce commentaire : **les dérives judiciaires.**

Le nouveau Code Pénal permettait de distinguer nettement entre l'atteinte sexuelle et l'agression. Il proposait une majorité raisonnable en deçà de laquelle un contrôle et une répression modulable pouvait s'exercer au cas par cas. Il a hélas été dénaturé et détourné de ses buts initiaux. Des intentions louables ont cédé le pas à une répression infondée dans sa férocité.

Il faudrait donc revenir à l'esprit du nouveau Code, en étant bien conscients qu'en l'état, notre société n'est pas près de tolérer une pédomanie en roue libre qu'elle a elle-même installée en retirant à l'écrasé tout rôle éducatif.

Souhaitons toutefois que l'étude publiée par BAUSERMANN, RIND et TROMOVITCH contribue à réintroduire la Raison dans nos tribunaux séculiers possédés par les démons du temps...

Lausanne, décembre 1999.